

Épître de Paul aux Romains

Argument

L'épître aux Romains fut écrite environ l'an 47 de notre Seigneur. Elle a été mise à la tête des autres épîtres à cause de l'importance des choses qu'elle contient et à cause de la dignité de la ville de Rome. Le but de cette épître est de faire savoir que ce n'est que par l'Évangile et par la foi en Jésus-Christ que les hommes peuvent être sauvés, que la circoncision et les œuvres de la loi de Moïse ne donnaient en cela aucun avantage aux Juifs par dessus les païens, qu'il ne fallait pas assujettir les païens qui embrassaient l'Évangile à être circoncis et à observer les cérémonies de la loi comme le prétendaient certains Juifs convertis au christianisme et que Dieu avait pu appeler les Gentils et les recevoir dans son alliance, ce qui avait aussi été prédit par les prophètes.

C'est là ce qui est enseigné dans les onze premiers chapitres de cette épître. Dans les cinq derniers, Paul exhorte les Romains aux principaux devoirs de la vie chrétienne et surtout à la charité, au support et à la paix, parce que les divisions qu'il y avait alors entre les Juifs et les païens convertis troublaient la paix de l'église.

Chapitre I

Paul fait deux choses.

1. Il salue les fidèles de Rome et il leur marque la joie qu'il ressentait en entendant parler de leur foi et le grand désir qu'il avait d'aller les voir, versets 1-16.

2. Il commence à montrer que tous les hommes étant pécheurs, ils n'avaient pu être sauvés que par Jésus-Christ et pour cet effet il fait voir d'abord que quoi que Dieu se fût fait connaître aux païens par les œuvres de la création, ils ne l'avaient pas servi et qu'ils étaient tombés dans l'idolâtrie et dans toutes sortes de dérèglements, versets 17-32.

PAUL serviteur de Jésus-Christ appelé à être apôtre ^a, mis à part pour annoncer l'Évangile de Dieu

2. Qu'il avait promis auparavant par ses prophètes dans les saintes Écritures,

3. Touchant son fils ^b qui est né de la race de David selon la chair

4. Et qui selon l'esprit de sainteté a été déclaré fils de Dieu avec puissance par sa résurrection d'entre les morts, savoir notre Seigneur Jésus-Christ,

5. Par lequel nous avons reçu la grâce et la charge d'apôtre afin d'amener tous les Gentils à l'obéissance de la foi en son Nom,

6. Du nombre duquel vous êtes aussi, vous qui avez été appelés par Jésus-Christ.

7. À vous tous qui êtes à Rome, bien-aimés de Dieu, ^c appelés et saints, la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ.

8. Avant toutes choses, je rends grâce pour vous tous à mon Dieu par Jésus-Christ de ce que votre foi est célèbre par tout le monde,

9. Car Dieu que je sers en mon esprit dans l'Évangile de son fils m'est témoin que je fais sans cesse mention de vous,

10. ^d Lui demandant toujours que si c'est la volonté de Dieu je puisse encore trouver quelque occasion favorable de vous aller voir.

11. ^e Car je souhaite fort de vous voir pour vous faire part de quelque don spirituel afin que vous soyez affermis.

12. C'est-à-dire, afin qu'étant parmi vous, nous nous consolions ensemble par la foi qui nous est commune à vous et à moi.

13. Or mes frères, je ne veux pas que vous ignoriez ^f que j'ai souvent formé le dessein de vous aller voir afin de recueillir quelque fruit parmi vous comme parmi les autres nations, mais j'en ai été empêché jusqu'à présent.

14. Je suis redevable aux Grecs et aux barbares ¹, aux savants et aux ignorants.

15. Ainsi, autant qu'il dépend de moi, je suis prêt de vous annoncer aussi l'Évangile à vous qui êtes à Rome,

16. Car je n'ai point de honte de l'Évangile de Christ, ^g puisque c'est la puissance de Dieu pour le salut de tous ceux qui croient, premièrement des Juifs et ensuite des Grecs ²,

17. ^h Car c'est dans cet Évangile que la justice de Dieu est révélée de foi en foi ³, selon qu'il est écrit : ⁱ Le juste vivra par la foi.

18. Car la colère de Dieu se déclare du Ciel contre toute l'impiété et l'injustice des hommes qui suppriment la vérité injustement.

19. Parce que ce qu'on peut connaître de Dieu a été manifesté parmi eux, Dieu le leur ayant manifesté,

20. Car ^j les perfections invisibles de Dieu, savoir sa puissance éternelle et sa divinité se voient comme à l'œil depuis la création du monde quand on les considère dans ses ouvrages, de sorte qu'ils sont inexcusables,

21. Parce ^k qu'ayant connu Dieu ils ne l'ont point glorifié comme Dieu et ne lui ont point rendu grâce, mais ils se sont égarés dans de vains raisonnements et leur cœur destitué d'intelligence a été rempli de ténèbres,

22. Se disant sages, ils sont devenus fous.

23. Et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en des images qui représentent l'homme corruptible et des oiseaux et des bêtes à quatre pieds et des reptiles.

24. C'est pourquoi aussi Dieu les a livrés aux convoitises de leurs cœurs et à l'impureté, en sorte qu'ils ont déshonoré eux-mêmes leurs propres corps.,

25. Eux qui ont changé la vérité de Dieu en des choses fausses ⁴ et qui ont adoré et servi la créature au lieu du créateur qui est béni éternellement, amen.

26. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes, car les femmes parmi eux ont changé l'usage naturel en un autre qui est contre nature.

27. De même aussi les hommes laissant l'usage naturel de la femme ont été embrassés dans leur convoitise les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes et recevant en eux-mêmes la récompense qui était due à leur égardement.

28. Car, comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, aussi Dieu les a livrés à un esprit dépravé pour commettre des choses qu'il n'est pas permis de faire.

29. Ils sont remplis de toute injustice, d'impureté, de méchanceté, d'avarice, de malice, pleins d'envie, de meurtres, de querelles, de tromperies et de malignité,

30. Rapporteurs, médisants, ennemis de Dieu, outrageux, orgueilleux, vains, inventeurs de méchancetés, désobéissants à leurs pères et à leurs mères,

31. Sans intelligence, sans foi, sans affection naturelle, implacables, sans compassion,

32. Qui bien qu'ils aient connu que le droit de Dieu est que ceux qui commettent de telles choses sont dignes de mort, ne les commettent pas seulement, mais approuvent encore ceux qui les commettent.

Réflexions

On voit dès l'entrée de ce chapitre l'amour de Paul pour les Romains, le désir qu'il avait de contribuer à leur édification et le zèle dont il était animé pour annoncer l'Évangile en tous lieux et à toutes sortes de personnes et même dans la ville de Rome.

Tous les chrétiens, mais particulièrement les ministres de l'Évangile doivent imiter Paul à cet égard, aimer tendrement l'église de Jésus-Christ et les fidèles, prier continuellement pour eux, procurer leur édification de tout leur pouvoir et n'avoir jamais honte de la vérité, ni de la piété.

2. Nous voyons ici que, bien que Dieu se fût révélé aux païens par les œuvres de la création et de la providence, ils ne l'avaient pas glorifié, qu'ils s'étaient abandonnés à toutes sortes de péchés et que les peuples même où les sciences et les arts fleurissaient étaient tombés dans l'idolâtrie la plus honteuse et la plus indigne de l'homme, par où ils avaient attiré sur eux la colère du Ciel. Si les païens étaient en cela coupables et inexcusables, comme Paul le déclare, nous le serions beaucoup plus si Dieu s'étant fait connaître à nous, non seulement par les œuvres de la nature, mais par sa parole, nous ne l'honorions pas comme nous le devons.

3. Ce que Paul dit dans ce chapitre des deux principaux péchés des païens qui étaient l'idolâtrie et les débordements affreux où ils étaient tombés à l'égard de l'impureté, nous montre en quel état nous serions si Dieu ne nous avait pas éclairés des lumières de l'Évangile et dans quelles horreurs l'impureté et la sensualité peuvent entraîner les hommes.

Enfin, Paul fait dans ce chapitre le tableau des vices et des mœurs des païens en disant qu'ils étaient remplis de souillure, d'avarice, d'injustice et toutes sortes de passions et de péchés et que, quoi qu'ils fussent que ceux qui faisaient ces choses étaient dignes de mort, ils ne laissaient pas de les commettre. Il faut avouer à la honte des chrétiens que c'est là le tableau de la vie et des mœurs d'un grand nombre d'entre eux. Mais nous devons aussi conclure de là que ceux qui, ayant connu beaucoup mieux que les païens le droit de Dieu et sa volonté les imitent dans leurs dérèglements, éprouveront ce qu'il y a de plus terrible dans sa vengeance.

(a) v1 : Actes 13.2 ; Galates 1.15

(b) v3 : Luc 1.32

(c) v7 : I Corinthiens 1.2 ; Éphésiens 1.1 ; II Timothée 1.9

(d) v10 : I Thessaloniens 3.10 ; Romains 15.23 et 29

(e) v11 : I Thessaloniens 2.17

(f) v13 : Romains 15.28 ; I Thessaloniens 2.18

(g) v16 : I Corinthiens 1.18

(h) v17 : Romains 3.21

(i) v17 : Habacuc 2.4 ; Galates 3.12 ; Hébreux 10.38

(j) v20 : Hébreux 11.3

(k) v21 : Éphésiens 4.17

(1) v14 : Voyez la note sur Actes 28.2

(2) v16 : C'est-à-dire : des Gentils ou des païens.

(3) v17 : On peut aussi traduire : La justice de Dieu qui est par la foi est révélée dans l'Évangile afin qu'on croie.

(4) v25 : Cela marque les idoles.

Chapitre II

Paul ayant montré dans le chapitre précédent que les païens étaient pécheurs, prouve dans celui-ci que les Juifs qui condamnaient les païens l'étaient aussi et même qu'abusant de leurs lumières et de la bonté de Dieu, ils étaient bien plus coupables que les païens qui n'avaient que la loi de la nature et de la conscience, d'où il s'ensuit que les Juifs ne pouvaient pas prétendre être justifiés devant Dieu par les œuvres et qu'ils n'avaient pas plus droit au salut que les Gentils, versets 1-16.

Et parce que les Juifs se glorifiaient d'avoir la loi de Dieu et la circoncision qui était une marque de son alliance, il leur déclare que tous ces avantages extérieurs qui les distinguaient des païens leurs devenaient inutiles et ne les rendaient pas plus agréables à Dieu pendant qu'ils n'observaient pas sa loi, versets 17-29.

TOI donc, ô homme qui que tu sois, ^a qui condamne les autres, tu es inexcusable, car en condamnant les autres, tu te condamnes toi-même puisque toi qui les condamnes tu fais les mêmes choses,

2. Car nous savons que le jugement de Dieu est selon la vérité contre ceux qui commettent de telles choses.

3. Et penses-tu ô homme, qui condamnes ceux qui commettent de telles choses et qui les commets, que tu puisses éviter le jugement de Dieu ?

4. Ou méprises-tu les richesses de sa bonté et ^b de sa patience et de son long support, ne considérant pas que la bonté de Dieu te convie à la repentance ?

5. Mais par ton endurcissement et par ton cœur impénitent, ^c tu t'amasses la colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu,

6. ^d Qui rendra à chacun selon ses œuvres,

7. Savoir la vie éternelle à ceux qui en persévérant dans les bonnes œuvres cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité.

8. Mais l'indignation et la colère sera sur ceux qui sont contentieux et rebelles à la vérité et qui obéissent à l'injustice.

9. L'affliction et l'angoisse sera sur tout homme qui fait le mal, sur le Juif premièrement, puis aussi sur le Grec.

10. Mais la gloire, l'honneur et la paix seront pour tout homme qui fait le bien, premièrement pour le Juif et puis aussi pour le Grec,

11. ^e Car Dieu n'a point égard à l'apparence des personnes,

12. Car tous ceux qui auront péché sans avoir eu la loi périront aussi sans être jugés par la loi et tous ceux qui auront péché ayant la loi seront jugés par la loi,

13. ^f Car ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui observent la loi qui seront justifiés.

14. Or quand les Gentils qui n'ont point la loi font naturellement les choses selon la loi, n'ayant point la loi, ils se tiennent lieu de loi à eux-mêmes.

15. Ils font voir que ce qui est prescrit par la loi est écrit dans leurs cœurs puisque leur conscience leur rend témoignage et que leurs pensées les accusent ou les défendent.

16. Ce qui arrivera au jour auquel Dieu jugera les actions secrètes des hommes par Jésus-Christ selon mon Évangile.

17. Voilà, tu portes le nom de Juif et tu te reposes sur la loi et tu te glorifies en Dieu,

18. Et tu connais sa volonté et tu sais discerner ce qui est contraire étant instruit par la loi,

19. Et tu crois être le conducteur des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres,

20. Le docteur des ignorants ayant la règle de la science et de la vérité dans la loi.

21. Toi donc qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même ! Toi qui prêches qu'on ne dois pas dérober, tu dérobes !

22. Toi qui dis qu'on ne doit pas commettre d'adultère, tu commets adultère ! Toi qui as en abomination les idoles, tu commets des sacrilèges !

23. Toi qui te glorifies dans la loi, tu déshonores Dieu par la transgression de la loi !

24. Car le nom de Dieu est blasphémé à cause de vous parmi les gentils, ^g comme il est écrit.

25. Il est vrai que la circoncision est utile si tu observes la loi, mais si tu es transgresseur de la loi, avec ta circoncision tu deviens incirconcis.

26. Si donc l'incirconcis garde les commandements de la loi, ne sera-t-il pas réputé circoncis quoi qu'il soit incirconcis ?

27. Et si celui qui est incirconcis de naissance accomplit la loi, il te condamnera toi, qui avec la lettre de la loi et la circoncision, es transgresseur de la loi,

28. Car celui-là n'est pas Juif qui ne l'est qu'au dehors et la circoncision n'est pas celle qui se fait extérieurement dans la chair.

29. Mais celui-là est Juif qui l'est au dedans et ^h la circoncision est celle du cœur qui se fait selon l'esprit et non pas selon la lettre et ce Juif ne tire pas sa louange des hommes, mais il la tire de Dieu.

Réflexions

Le but de ce chapitre est en général de montrer que les Juifs étaient coupables devant Dieu aussi bien et même beaucoup plus que les païens et qu'ainsi ils ne pouvaient être justifiés, ni sauvés que par Jésus-Christ.

Nous devons tirer de ce que Paul enseigne ici ces instructions :

1. Que ceux qui condamnent le péché dans les autres et qui commettent cependant les mêmes péchés seront inexcusables et qu'ils n'échapperont point au jugement de Dieu ;

2. Que si Dieu use d'un grand support envers les pécheurs, il le fait pour les appeler à la repentance et que ceux qui abusent de ce support attirent sur eux les plus terribles effets de sa colère ;

3. Que Dieu rendra un jour à tous les hommes selon leurs œuvres, qu'il donnera la vie éternelle à ceux qui auront fait le bien avec persévérance, mais que l'affliction et le désespoir seront le partage des méchants ;

4. Qu'au jour du jugement les hommes seront jugés selon le degré de connaissance qu'ils auront eu, que les païens le seront par la loi de la nature, mais que la punition de ceux qui auront péché contre la loi que Dieu a donnée dans sa parole sera beaucoup plus rigoureuse, par où nous pouvons voir à quoi doivent s'attendre les chrétiens qui pêchent contre les lumières de l'Évangile.

Enfin, Paul fait voir que c'était en vain que les Juifs se vantaient d'être plus éclairés que les païens et d'avoir la circoncision, il leur reproche de transgresser la loi de Dieu d'une manière encore plus criminelle et d'être cause que le nom de Dieu était blasphémé par les Gentils et il conclut que la circoncision et les autres privilèges dont ils jouissaient ne leur servaient de rien et qu'ils seraient traités comme s'ils étaient païens et incirconcis.

Ce que Paul dit avec tant de force sur ce sujet contre les Juifs nous enseigne qu'il ne faut pas se glorifier de connaître la volonté de Dieu, de vivre dans son alliance et d'en avoir les signes extérieurs à moins qu'on ne fasse cette volonté et que le vrai chrétien n'est pas celui qui ne l'est qu'en dehors,

mais que celui-là seulement sera réputé chrétien qui l'est intérieurement et dans le cœur et qui est loué et approuvé, non par les hommes, mais par le Seigneur lui-même.

- (a) v1 : Matthieu 7.1 ; I Corinthiens 4.5
 (b) v4 : II Pierre 3.9-15
 (c) v5 : Jacques 5.3
 (d) v6 : Job 34.11 ; Psaume 62.13 ; Matthieu 16.27 ; Apocalypse 22.12
 (e) v11 : Deutéronome 10.17 ; II Chroniques 19.7 ; Job 34.19 ; Actes 10.34 ; Galates 2.6 ; Éphésiens 6.9
 (f) v13 : Matthieu 7.21 ; Jacques 1.22
 (g) v24 : Ésaïe 52.5 ; Ézéchiël 36.20
 (h) v29 : Colossiens 2.11

Chapitre III

Paul fait voir trois choses dans ce chapitre.

1. *Que les Juifs avaient de grands avantages par dessus les païens, que s'ils n'avaient pas cru en Jésus-Christ, cela n'empêchait pas que Dieu ne fût toujours fidèle dans ses promesses et qu'ils ne fussent punis avec justice et qu'au reste, quoique l'incrédulité des Juifs servît à manifester sa justice, la vérité et la bonté de Dieu, ils ne laisseraient pas d'être entièrement inexcusables, versets 1-8.*

2. *Paul prouve par des passages du Vieux Testament que les Juifs étaient coupables de la violation de la loi de Dieu et il remarque que ces passages ne regardaient que les Juifs, versets 9-19.*

3. *Il conclut de là que les Juifs n'avaient pu être justifié par la loi de Moïse et qu'ils ne pouvaient l'être, non plus que les païens, que par la foi en Jésus-Christ et il dit que cette doctrine, bien loin d'être opposée à la loi, l'établissait au contraire plus fortement, versets 20-30.*

QUELLE est donc la prérogative du Juif ou quelle est l'utilité de la circoncision ?

2. Elle est grande en toute manière, ^a surtout en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés.

3. Car quoi ? Si quelques uns d'entre eux n'ont pas cru, ^b leur incrédulité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu ?

4. À Dieu ne plaise ! Mais que ^c Dieu soit reconnu véritable ^d et tout homme menteur, selon qu'il est écrit : ^e Afin que tu sois trouvé juste dans tes paroles et que tu gagnes ta cause lorsqu'on juge de toi.

5. Que si notre injustice fait paraître la justice de Dieu, que dirons-nous ? Dieu n'est-il pas injuste quand il punit ¹ ? Je parle comme les hommes.

6. À Dieu ne plaise ! Si cela était, ^f comment Dieu jugerait-il le monde ?

7. Mais, dira-t-on, si la vérité de Dieu reçoit une plus grande gloire par mon infidélité, pourquoi suis-je encore condamné comme pécheur ?

8. Et que ne faisons-nous du mal afin qu'il en arrive du bien ? Comme quelques-uns qui nous calomnient assurent que nous le disons : Gens dont la condamnation est juste.

9. Quoi donc ? ^g Avons-nous quelque avantage sur les Gentils ? Nullement. Car nous avons déjà fait voir que tous les hommes, tant les Juifs que les Grecs, sont assujettis au péché,

10. Selon qu'il est écrit : ^h Il n'y a point de juste, non pas même un seul.

11. Il n'y a personne qui ait de l'intelligence, il n'y en a point qui cherche Dieu.

12. Ils se sont tous égarés, ils se sont tous corrompus. Il y en a point qui fasse le bien, non pas même un seul.

13. ⁱ Leur gosier est un sépulcre ouvert. Ils se sont servis de leurs langues pour tromper. ^j Il y a un venin d'aspic sous leurs lèvres.

14. ^k Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume.

15. Ils ont les pieds légers pour répandre le sang.

16. La désolation et la ruine sont dans leurs voies.

17. Ils n'ont point connu le chemin de la paix.

18. ^l La crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux.

19. Or nous savons tout ce que la loi dit, elle dit à ceux qui sont sous la loi ² afin que tous aient la bouche fermée et que tout le monde soit reconnu coupable devant Dieu :

20. C'est pourquoi personne ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, car c'est la loi qui donne la connaissance du péché ³.

21. Mais maintenant la justice de Dieu a été manifestée sans la loi ⁴, la loi et les prophètes lui rendent témoignage.

22. La justice de Dieu, dis-je, de Dieu, qui est par la foi en Jésus-Christ en tous ceux et sur tous ceux qui croient, car il n'y a point distinction, puisque tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu,

23. Et qu'ils sont justifiés gratuitement par sa grâce par la rédemption qui est en Jésus-Christ

24. Que Dieu avait destiné pour être une victime propitiatoire par la foi en son sang afin de faire paraître sa justice par le pardon des péchés commis auparavant pendant le temps de la patience de Dieu ⁵,

25. Afin, dis-je, de faire paraître sa justice dans le temps présent en sorte qu'on reconnaisse qu'il est juste et qu'il justifie celui qui a la foi en Jésus.

26. Où est donc le sujet de se glorifier ? Il est exclus. Par quelle loi ? Est-ce par la loi des œuvres ? Non, mais c'est par la loi de la foi.

27. Nous concluons donc que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.

28. Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs ? Ne l'est-il pas aussi des Gentils ? Oui, il l'est aussi des Gentils,

29. Car il y a un seul Dieu qui justifiera les circoncis par la foi et les incirconcis aussi par la foi.

30. Anéantissons-nous la loi par la foi ? À Dieu ne plaise ! Au contraire, nous établissons la loi.

Réflexions

La doctrine que Paul enseigne dans tout ce chapitre et qu'il a dessein d'établir est que, puisque

les Juifs étaient engagés dans le péché et dans la condamnation aussi bien que les païens, ils ne pouvaient prétendre être justifiés par la loi de Moïse et qu'il n'y avait pour les uns et pour les autres qu'une seule voie de justification, savoir la foi en Jésus-Christ qui a expié les péchés de tous les hommes.

Outre cette doctrine qui est capitale dans la religion chrétienne, ce chapitre contient trois instructions particulières.

La première, que comme les privilèges des Juifs ne leur servent de rien à cause de leur incrédulité, les avantages que Dieu nous a accordés à nous, qui sommes chrétiens, nous deviendront inutiles si nous en abusons et ne nous garantirons point de son jugement.

La seconde que l'incrédulité et l'ingratitude des hommes n'empêchent pas que Dieu ne soit toujours juste quand il les punit, que même cette incrédulité sert à faire voir que Dieu est bon, juste et véritable, mais que cependant il ne faut pas croire que Dieu ne puisse condamner les pécheurs avec justice sous prétexte que le péché sert à la manifestation de sa gloire, puisque si cela arrive, ce n'est que par accident, le but et l'intention des pécheurs n'étant pas d'avancer cette gloire, mais seulement de satisfaire leur passion. Ce que Paul dit sur ce sujet nous montre aussi qu'il ne faut jamais faire du mal, quand même il en pourrait arriver du bien.

Enfin, il paraît des derniers versets de ce chapitre que le dessein de Paul, dans ce qu'il enseigne ici, n'a point été d'abolir la loi et de la rendre inutile et qu'on ne doit point en conclure qu'il soit permis aux chrétiens de la violer et de demeurer dans le péché, qu'au contraire la doctrine de la justification par la foi est dans le fond la même que celle de la loi et des prophètes et que bien loin que cette doctrine dispense les hommes des devoirs de la sainteté, elle les y porte très efficacement comme Paul le fait voir dans les chapitre suivants.

(a) v2 : Romains 9.4

(b) v3 : II Timothée 2.13

(c) v4 : Jean 3.33

(d) v4 : Psaumes 62.10 et 116.11

(e) v4 : Psaume 51.6 ; Genèse 18.25

(f) v6 : Galates 3.22

(g) v9 : Psaumes 14.3 et 53.4

(h) v10 : Psaume 5.10

(i) v13 : Psaume 140.4

(j) v13 : Psaume 10.7

(k) v14 : Proverbes 1.16 ; Ésaïe 59.7

(l) v18 : Psaumes 14.1 et 36.1

(1) v5 : C'est-à-dire : si le péché sert à manifester la justice de Dieu, peut-il le punir avec justice ? Ce verset, de même que le 7 et le 8 contient une objection que les Juifs faisaient contre la doctrine de Paul. Il se contente de rejeter le sentiment que cette objection exprime comme un sentiment évidemment absurde et injurieux contre Dieu.

(2) v19 : Tous les passages allégués dans les versets précédents sont des plaintes contre les Juifs et ne regardent qu'eux.

(3) v20 : C'est la loi même qui prouve que les Juifs sont pécheurs.

(4) v21 : Le vrai moyen d'être justifié est révélé dans l'Évangile.

(5) v24 : C'est-à-dire : pendant le temps qui a précédé la venue de Jésus-Christ auquel Dieu laisser les nations marcher dans leurs voies, Actes 14.16.

Chapitre IV

Paul prouve dans ce chapitre par l'exemple du patriarche Abraham que les hommes sont justifiés par la foi et non par la circoncision ou par les œuvres de la loi de Moïse. Il remarque dans cette vue que la justification consiste dans le pardon des péchés et qu'Abraham fut justifié par la foi et qu'il reçut les promesses de Dieu longtemps avant qu'il fût circoncis, versets 1-17.

Après quoi il représente quelle avait été la vertu et l'efficace de la foi d'Abraham et il conclut que tous ceux qui croient en Jésus-Christ, mort et ressuscité, seraient justifiés par la foi, comme Abraham l'avait été par la sienne, versets 18-25.

QUE dirons-nous donc qu'Abraham notre père selon la chair a obtenu ¹ ?

2. Car si Abraham a été justifié par les œuvres, il a sujet de se glorifier, mais non pas devant Dieu,

3. Car que dit l'Écriture ? ^a Abraham crut à Dieu et cela lui fut imputé à justice.

4. Or la récompense qu'on donne à celui qui travaille est regardée non comme une grâce, mais comme une chose qui lui est due.

5. Mais à l'égard de celui qui n'a point travaillé, mais qui croit en celui qui justifie le pécheur, sa foi lui est imputée à justice.

6. C'est aussi de cette manière que David exprime le bonheur de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres, quand il dit :

7. ^b Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées et dont les péchés sont couverts !

8. Heureux est l'homme à qui le Seigneur n'aura point imputé son péché !

9. Ce bonheur donc est-il seulement pour ceux qui sont circoncis ? Ou est-il aussi pour les incirconcis ? Car nous disons que la foi d'Abraham lui fut imputée à justice.

10. Mais quand lui a-t-elle été imputée ? A-ce été après qu'il a été circoncis ou lorsqu'il ne l'était pas ? Ce n'a point été après qu'il eut reçu la circoncision, mais ç'a été avant qu'il l'eût reçue.

11. ^c Puis il reçut le signe de la circoncision comme un sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi avant que d'être circoncis, afin qu'il fût le père de tous ceux qui croient et qui ne sont pas circoncis et que la justice leur fût aussi imputée,

12. Et afin qu'il fût aussi le père de ceux qui sont circoncis, savoir de ceux qui ne sont point simplement circoncis, mais qui suivent les traces de la foi que notre père Abraham a eue avant que d'être circoncis.

13. En effet, la promesse d'avoir le monde pour héritage n'a pas été faite à Abraham ou à sa postérité par la loi, mais elle a été faite par la justice de la foi,

14. Car si ceux qui sont de la loi sont les héritiers, la foi est anéantie et la promesse est vaine,

15. Car la loi produit la colère ², parce qu'il n'y a point de transgression où il n'y a point de loi.

16. C'est donc par la foi que nous sommes héritiers, afin que ce soit par la grâce et afin que la promesse soit assurée à toute la postérité d'Abraham, non seulement à celle qui est sous la loi, mais aussi à celle qui imite la foi d'Abraham qui est père de nous tous,

17. Selon qu'il est écrit : ^d Je t'ai établi pour être père de plusieurs nations, qui est, dis-je, notre père devant Dieu, auquel il avait cru, qui fait revivre les morts et qui appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient,

18. Et Abraham, espérant contre tout sujet d'espérer, crut qu'il deviendrait le père de plusieurs nations, selon ce qui lui avait été dit : ^e Telle sera ta postérité.

19. Et comme il n'était pas faible dans la foi, il n'eut point d'égard à ce que son corps était déjà amorti, puisqu'il avait près de cent ans, ni à ce que Sara n'était plus en âge d'avoir des enfants,

20. Et il n'eut point de doute, ni de défiance sur la promesse de Dieu, mais il fut fortifié par la foi et il donna gloire à Dieu,

21. Étant pleinement persuadé que celui qui le lui avait promis était aussi puissant pour l'accomplir.

22. C'est pourquoi cela lui fut imputé à justice.

23. Or ce n'est pas seulement pour lui qu'il est écrit que cela lui avait été imputé à justice,

24. Mais c'est aussi pour nous à qui il sera aussi imputé, pour nous, dis-je, qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur,

25. Lequel a été livré pour nos offenses et qui est ressuscité pour notre justification.

Réflexions

Paul enseigne dans ce chapitre d'une manière tout-à-fait claire ce que c'est que la justification et comment on peut y avoir part.

Il montre premièrement que la justification de l'homme pécheur consiste dans le pardon des péchés que Dieu accorde aux hommes par un effet de sa miséricorde et il fait voir ensuite que cette grâce s'obtient par la foi en Jésus-Christ et non par les œuvres de la loi de Moïse. C'est ce qu'il prouve très clairement en remarquant qu'Abraham avait été justifié par la foi et que les promesses avaient été faites à sa postérité plusieurs années avant qu'il fut circoncis. D'où il suit évidemment que ce n'était pas la circoncision, mais que c'était la foi qui l'avait rendu agréable à Dieu, qu'ainsi la circoncision n'était pas nécessaire pour être sauvé et que tous ceux qui imiteraient la foi de ce patriarche seraient réputés les enfants de sa postérité et justifiés comme lui.

Mais la manière dont Paul parle de la foi d'Abraham et de ses effets prouve aussi invinciblement qu'il est impossible d'être justifié et d'obtenir le salut si l'on ne croit pas comme Abraham crut et si la foi en Dieu et en ses promesses n'est pas efficace et agissante pour nous porter à tout attendre de lui, à espérer fermement ce qu'il nous a promis et à lui obéir même dans les choses les plus difficiles comme le dit ce patriarche.

C'est là une doctrine très importante que tous les chrétiens doivent bien comprendre et bien retenir et qui doit servir de règle non seulement à leurs sentiments, mais aussi à leur conduite.

(a) v3 : Genèse 15.6 ; Galates 3.6 ; Jacques 2.23

(b) v7 : Psaume 32.1-2

(c) v11 : Genèse 17.10

(d) v17 : Genèse 17.5

(e) v18 : Genèse 15.4-5

(1) v1 : C'est-à-dire : comment dirons-nous qu'Abraham notre père a été justifié ?

(2) v15 : C'est-à-dire : la loi assujettit encore plus à la colère de Dieu ceux qui la violent.

Chapitre V

Ce chapitre a trois parties.

1. *Paul y décrit les fruits de la justification et les admirables effets que la foi et la persuasion de l'amour de Dieu produisent dans les fidèles, même au milieu des afflictions et des persécutions, versets 1-5.*

2. *Il représente la grandeur de cet amour que Dieu a témoigné aux hommes en donnant son fils à la mort pour eux, versets 6-11.*

3. *Il montre que Jésus-Christ seul est la source de tous ces précieux avantages. Dans cette vue il compare Jésus-Christ avec Adam et il fait voir que si Adam avait assujetti tous les hommes sans exception au péché et à la mort, même ceux qui avaient vécu avant Moïse et à qui Dieu n'avait pas donné une loi expresse et révélée comme à Adam. À plus forte raison doit-on croire que la miséricorde de Dieu se répandrait sur tous les hommes par Jésus-Christ. D'où Paul conclut que notre Seigneur est l'auteur du salut et de la vie pour tous ceux qui croient véritablement en lui, versets 12-21.*

ÉTANT donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ,

2. ^a Qui nous a aussi fait avoir accès par la foi à cette grâce dans laquelle nous demeurons fermes et nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu.

3. Et non seulement cela, mais nous nous glorifions même dans les afflictions sachant que l'affliction produit la patience,

4. ^b Et la patience produit l'épreuve et l'épreuve produit l'espérance.

5. Or l'espérance ne confond point parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné,

6. Car lorsque nous étions encore sans force Christ est mort en son temps pour nous qui étions des méchants,

7. Car à peine arrive-t-il que quelqu'un voulût mourir pour un homme de bien, mais encore pourrait-il être que quelqu'un se résoudrait à mourir pour un bienfaiteur.

8. Mais Dieu fait éclater son amour envers nous ^c en ce que, lorsque nous n'étions que pécheurs, Christ est mort pour nous.

9. Étant donc maintenant justifiés par son sang, à plus forte raison serons-nous garantis par lui de la colère de Dieu,

10. Car si lorsque nous étions ennemis de Dieu nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son fils, combien plutôt étant déjà réconciliés serons-nous sauvés par sa vie ?

11. Non seulement cela, mais nous nous glorifions même en Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ par lequel nous avons maintenant obtenu la réconciliation.

12. C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde et par le péché la mort, de même aussi la mort est passée sur tous les hommes parce que tous ont péché,

13. Car jusqu'à la loi ¹ le péché a été dans le monde, or le péché n'est point imputé quand il n'y a point de loi.

14. Mais la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient point péché par une transgression semblable à celle d'Adam ² qui était la figure de celui qui devait venir ³.

15. Mais il n'en est pas du don de la grâce de Dieu comme du péché. Car si par le péché d'un seul plusieurs sont morts, combien plus la grâce de Dieu et le don qu'il nous a fait en sa grâce d'un seul homme qui est Jésus-Christ se répandront-ils abondamment sur plusieurs.

16. Et il n'est pas de ce don comme de ce qui est arrivé par un seul homme qui a péché. Car le jugement de condamnation vient d'un seul péché, mais le don de la grâce nous justifie de plusieurs péchés.

17. Car si par le péché d'un seul homme la mort a régné par ce seul homme, combien plus ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice règneront-ils dans la vie par un seul, savoir par Jésus-Christ.

18. Comme donc c'est par un seul péché que la condamnation est venue sur tous les hommes, de même c'est par une seule justice que tous les hommes recevront la justification qui donne la vie,

19. Car comme par la désobéissance d'un seul homme plusieurs ont été rendus pécheurs, aussi par l'obéissance d'un seul plusieurs seront rendus justes.

20. Or la loi est survenue pour faire abonder le péché ⁴, mais où le péché a abondé la grâce y a surabondé,

21. Afin que comme le péché a régné pour donner la mort, ainsi la grâce régnât par la justice pour donner la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur.

Réflexions

Nous devons reconnaître par la lecture de ce chapitre

1. Combien l'état des vrais fidèles est heureux, puisqu'étant justifiés par la foi, ils ont une persuasion si ferme et un sentiment si vif et si doux de l'amour de Dieu et qu'ils se réjouissent continuellement dans l'attente de la gloire du Ciel, même au milieu des plus grandes afflictions.

2. Il faut bien méditer ce qui est dit de ce grand amour que Dieu a témoigné aux hommes pécheurs en livrant son fils à la mort pour eux et dont il est surtout animé en faveur de ceux qui sont réconciliés avec lui et qui croient sincèrement à l'Évangile. Nous trouvons dans cette considération de puissants motifs à la reconnaissance et elle est aussi très propre à remplir les fidèles de consolation et à les affermir dans l'amour de Dieu.

3. La comparaison que Paul fait dans ce chapitre entre Adam et Jésus-Christ tend à montrer que notre Seigneur est venu délivrer les hommes du péché et de la mort à laquelle ils étaient tous sujet par la chute d'Adam. Cela doit nous faire regarder Jésus-Christ comme celui en qui nous trouvons la délivrance de tous nos maux et qui est l'auteur et la source de la vie spirituelle et de la vie éternelle pour tous ceux qui croient en lui et qui lui obéissent.

Mais nous devons reconnaître par cela même qu'il n'y a que ceux qui ont part à la justice et à la vie de Jésus-Christ qui puissent obtenir le salut et que ceux qui ne reçoivent pas ce grand sauveur par une véritable foi et qui imitent Adam dans sa désobéissance demeurent dans la condamnation et dans la mort.

(a) v2 : Éphésiens 2.18

(b) v4 : Jacques 1.3

(c) v8 : I Pierre 3.18

(1) v13 : Jusqu'à la loi de Moïse.

(2) v14 : C'est-à-dire : qui n'ont pas transgressé une loi formelle et positive comme celle qui avait été donnée à Adam sous peine de mort. Mais les hommes n'ont jamais été sans loi, ayant toujours eu la loi naturelle.

(3) v14 : C'est-à-dire : de Jésus-Christ qui devait être l'auteur de la vie comme Adam avait été l'auteur de la mort.

(4) v20 : Ces paroles ne signifient pas que le dessein de Dieu fut de faire abonder le péché, elles marquent simplement ce qui était arrivé. C'est le péché ayant aussi régné parmi les Juifs qui avaient la loi de Dieu. Ils étaient beaucoup plus coupables que les païens qui n'avaient pas l'avantage d'être instruits par cette loi.

Chapitre VI

Le dessein de Paul dans ce chapitre est de montrer qu'en enseignant, comme il venait de faire, que les hommes sont justifiés par la foi en Jésus-Christ et que la grâce de Dieu avait abondé, même sur les plus grands pécheurs, cette doctrine n'autorisait en aucune façon les chrétiens à demeurer dans le péché, mais qu'au contraire elle les en retirait puissamment et que le baptême les engageait à vivre dans la sainteté, versets 1-14.

Il fait voir dans la même vue que tant s'en faut qu'il nous soit permis de pécher parce que nous ne sommes plus sous la loi mais que nous sommes sous la grâce, la grâce nous retire de la servitude et de l'esclavage du péché pour nous rendre esclave de Dieu, c'est-à-dire pour nous consacrer entièrement à son service, versets 15-23.

QUE dirons-nous donc ? Demeurerons-nous dans le péché afin que la grâce abonde ?

2. À Dieu ne plaise ! Car nous qui sommes morts au péché ¹ comment y vivrions-nous encore ?

3. Ne savez-vous pas ^a que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ nous avons été baptisés en sa mort ?

4. ^b Nous sommes donc ensevelis avec lui en sa mort par le baptême, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, ^c nous marchions aussi dans une vie nouvelle,

5. Car si nous avons été faits une même plante avec lui par la conformité à sa mort, nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection,

6. Sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui afin que le corps du péché fût détruit, afin que nous ne soyons plus asservis au péché,

7. Car celui qui est mort est affranchi du péché.

8. Or si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui,

9. Sachant que Christ étant ressuscité des morts ne meurt plus et que la mort ne domine plus sur lui.

10. Car s'il est mort, il est mort une seule fois pour le péché, mais maintenant qu'il est vivant, il est vivant pour Dieu.

11. Vous aussi faites état que vous êtes morts au péché et que vous vivez à Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.

12. Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel pour lui obéir en ses convoitises

13. Et ne livrez point vos membres pour servir d'instruments d'iniquité, mais donnez-vous à Dieu comme étant devenus vivants de morts que vous étiez et consacrez vos membres à Dieu pour être des instruments de justice,

14. Car le péché n'aura point de domination sur vous parce que vous n'êtes point sous la loi, mais que vous êtes sous la grâce.

15. Quoi donc, pécherons-nous parce que nous ne sommes plus sous la loi, mais que nous sommes sous la grâce ? À Dieu ne plaise !

16. Ne savez-vous pas bien que quand vous vous rendez esclaves de quelqu'un pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour la mort, soit de l'obéissance pour la justice ?

17. Mais grâce à Dieu de ce qu'ayant été esclaves du péché, vous avez obéi de tout votre cœur en vous conformant à la doctrine qui vous a été donnée pour règle.

18. Ayant donc été affranchis du péché vous êtes devenus les esclaves de la justice.

19. Je parle suivant l'usage des hommes, à cause de la faiblesse de votre chair ². Comme donc vous avez livré vos membres pour servir à l'impureté et à l'injustice et pour commettre l'iniquité, donnez aussi maintenant vos membres pour servir à la justice dans la sainteté,

20. Car lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice ³.

21. Quel fruits tiriez-vous donc alors des choses dont vous avez honte présentement ? Car leur fin est la mort.

22. Mais ayant été maintenant affranchis du péché et étant devenus esclaves de Dieu, vous avez

pour votre fruit la sanctification et pour fin la vie éternelle.

23. Car le salaire du péché c'est la mort, mais le don gratuit de Dieu c'est la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur.

Réflexions

La doctrine qui est contenue dans ce chapitre doit être bien considérée. Elle revient à ceci :

1. Que nous ne devons pas croire que parce que la grâce de Jésus-Christ s'est répandue sur les hommes qui étaient engagés dans une grande corruption, il nous soit permis de vivre dans le péché ;

2. Que, bien loin de là, le baptême que nous avons reçu et la foi en Jésus-Christ mort et ressuscité nous obligent de la manière la plus forte à renoncer au péché et à mener une vie spirituelle et semblable à celle de notre Seigneur ;

3. Que ce serait une chose bien indigne de notre vocation et de notre état de chrétien si le péché régnait en nous et si nous nous laissions entraîner par les désirs déréglés de la chair, mais que nous devons plutôt nous attacher à Dieu, ne vivre que pour lui et employer nos corps et nos âmes à sa gloire et à son service. ;

4. Que c'est abuser de la doctrine de la grâce et faire un grand outrage à Jésus-Christ et à l'Évangile de s'imaginer que l'on peut pécher sans rien craindre sous prétexte que nous ne sommes plus sous la loi, mais que nous sommes sous la grâce, qu'au contraire l'effet que la grâce doit produire et le but pour lequel elle nous a été donnée est de nous affranchir de l'esclavage honteux du péché pour nous soumettre et nous assujettir entièrement à Dieu et à la justice et nous faire porter les fruits de la sainteté afin que nous obtenions la vie éternelle.

Ce sont là des vérités tout à fait importantes et ce chapitre où elles sont contenues doit être lu et médité avec un soin particulier.

(a) v3 : Galates 3.27

(b) v4 : Colossiens 2.12

(c) v4 : Éphésiens 4.23 ; Colossiens 3.1-2 ; I Pierre 4.1

(1) v2 : C'est-à-dire : nous qui y avons renoncé par notre baptême et qui y avons reçu le principe de la vie spirituelle.

(2) v19 : C'est-à-dire : pour m'accommoder de votre faiblesse.

(3) v20 : C'est-à-dire : vous ne vous assujettissiez pas à la justice.

Chapitre VII

Paul, ayant enseigné dans le chapitre qui précède que quoi que les chrétiens ne soient plus sous la loi, mais qu'ils sont sous la grâce, il ne leur est en aucune façon permis de vivre dans le péché, confirme cette doctrine dans ce chapitre.

Il y fait voir :

1. *Que comme une femme a la liberté de se remarier après la mort de son mari, les chrétiens avaient pu quitter la loi de Moïse pour s'attacher à l'Évangile et qu'ils n'avaient été affranchis de la loi que pour être assujettis à Jésus-Christ qui les appelle et qui les forme à la vraie sainteté, versets 1-4.*

2. Il montre ensuite que ce changement leur était très avantageux, puisque par ce moyen ils étaient en état de porter des fruits de justice et de servir Dieu dans un esprit nouveau, versets 5-6.

Pour mieux expliquer sa pensée, il dit que la loi était sainte et bonne en elle-même, qu'elle n'était point la cause du péché, mais qu'elle n'avait pas la même efficacité que l'Évangile a pour sanctifier les hommes et pour les affranchir de leur corruption, versets 7-8.

C'est dans ce dessein que l'apôtre représente en sa personne l'état d'un homme qui vit sous la loi et qui est assujéti au péché et à la mort et qu'il rend grâce à Dieu de ce qu'il a été délivré de cet état-là par Jésus-Christ notre Seigneur, versets 9-25.

NE savez-vous pas mes frères, (car je parle à des personnes qui connaissent la loi) que la loi n'a de pouvoir sur l'homme que pendant qu'il est en vie ?

2. Car ^a une femme qui est sous la puissance d'un mari est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant, mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari.

3. Si donc durant la vie de son mari elle épouse un autre homme, elle sera appelée adultère, mais si son mari meurt, elle est affranchie de cette loi en sorte qu'elle n'est point adultère si elle épouse un autre mari.

4. Ainsi mes frères, vous êtes aussi morts à l'égard de la loi ¹ par le corps de Christ ² pour être à un autre, savoir à celui qui est ressuscité des morts afin que nous portions des fruits pour Dieu,

5. Car quand nous étions dans la chair, les passions des péchés qui s'excitent par la loi agissaient dans nos membres et produisaient des fruits pour la mort.

6. Mais maintenant, nous sommes délivrés de la loi, étant morts à celle sous laquelle nous étions retenus afin que nous servions Dieu dans un esprit nouveau et non point selon la lettre ³ qui a vieilli.

7. Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ⁴ ? À Dieu ne plaise ! Au contraire je n'ai connu le péché que par la loi ⁵, car je n'eusse point connu la convoitise si la loi n'eût pas dit : ^b Tu ne convoiteras point.

8. Mais le péché ayant pris occasion du commandement a produit en moi toute sorte de convoitise, car sans la loi le péché est mort.

9. Car autrefois que j'étais sans loi ⁶, je vivais ⁷, mais quand le commandement est venu, le péché a repris la vie.

10. Et moi je suis mort, de sorte qu'il s'est trouvé que le commandement qui m'était donné pour avoir la vie m'a donné la mort,

11. Car le péché prenant occasion du commandement m'a séduit et m'a fait mourir par le commandement même.

12. ^c La loi donc est sainte et le commandement est saint et juste et bon.

13. Ce qui est bon m'a-t-il donc donné la mort ? À Dieu ne plaise ! Mais le péché pour paraître péché

m'a causé la mort par une chose qui est bonne, en sorte que le péché a pris de nouvelles forces par le commandement ⁸.

14. Car nous savons que la loi est spirituelle, mais je suis charnel, vendu au péché ⁹,

15. Car je n'approuve point ce que je fais parce que je ne fais point ce que je voudrais faire, mais je fais ce que je hais ¹⁰.

16. Or si je fais ce que je ne voudrais pas faire, je reconnais que la loi est bonne.

17. Ce n'est donc plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi ¹¹,

18. Car je sais que le bien n'habite point en moi, c'est-à-dire dans ma chair, parce que j'ai bien la volonté de faire ce qui est bon, mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir,

19. Car je ne fais pas le bien que je voudrais faire, mais je fais le mal que je ne voudrais pas faire.

20. Que si je fais ce que je ne voudrais pas faire, ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi.

21. Je trouve donc cette loi en moi, c'est que quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi,

22. Car je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur ¹².

23. Mais je vois une autre loi dans mes membres qui combat contre la loi de mon esprit et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres.

24. Misérable que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort ?

25. Je rends grâce à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur. Je sers donc moi-même de l'esprit à la loi de Dieu, mais de la chair à la loi du péché.

Réflexions

C'est ici un chapitre qui doit être bien entendu et dont il ne faut pas abuser.

Le dessein de Paul est d'y enseigner que la doctrine de la grâce tend à sanctifier les hommes, comme il l'avait établi dans la chapitre précédent. Ansi quand il parle d'un homme charnel vendu au péché en qui il n'y a aucun bien, qui est esclave de la loi du péché, qui ne fait pas le bien qu'il approuve et fait le mal qu'il désapprouve, il ne faut pas croire qu'il ait voulu parler d'un homme régénéré et d'un chrétien en qui l'esprit de Jésus-Christ habite. Car Paul dit dans ce même chapitre que les chrétiens sont délivrés de cet état de péché et de condamnation afin qu'ils portent des fruits pour Dieu et qu'ils le servent dans un esprit nouveau et il enseigne dans le chapitre suivant que les fidèles ne sont plus sous l'esclavage de la chair et du péché et qu'ils ont été affranchis par Jésus-Christ notre Seigneur.

Mais Paul a voulu représenter en sa personne, par une manière de parler figurée et qui lui est ordinaire, l'état d'un homme qui est sous la loi et qui, n'ayant pas la foi et l'esprit de Jésus-Christ, est esclave de ses passions. Cette doctrine revient donc à ceci que la loi n'avait pas la même vertu que l'Évangile a pour délivrer les hommes de leur corruption et pour les

sanctifier, d'où il suit que bien loin que la doctrine de la justification par la foi leur donne la liberté de pécher, elle tend à les rendre saints et à les délivrer de la servitude des passions et qu'ainsi ceux qui sont encore engagés dans cette servitude et en qui les désirs de la chair règnent n'ont pas une véritable foi et n'appartiennent point à Jésus-Christ.

- (a) v2 : I Corinthiens 7.29
 (b) v7 : Exode 20 ;17 ; Deutéronome 5.21
 (c) v12 : I Timothée 1.8

(1) v4 : C'est-à-dire : vous n'êtes plus assujettis à la loi comme les Juifs l'étaient.

(2) v4 : C'est-à-dire : par la mort, par son corps crucifié. En mourant il a affranchi les hommes de la malédiction de la loi et il les a consacrés à Dieu pour porter les fruits de la sainteté.

(3) v6 : La lettre marque la loi par opposition à l'Évangile. Voyez 2 Corinthiens 3.6. Cette lettre avait vieilli, cela veut dire que la loi des cérémonies était abolie pour faire place à une loi plus parfaite et à un culte spirituel. Voyez Hébreux 8.13

(4) v7 : C'est-à-dire : est-elle la cause du péché ? Paul dit cela de peur qu'on ne l'accusât de parler de la loi d'une manière irrévérente et d'enseigner qu'elle favorisait le péché

(5) v7 : C'est-à-dire : la loi m'a donné une connaissance plus claire et un sentiment plus vif du péché.

(6) v9 : Paul étant né Juif n'avait jamais été sans loi. Ainsi il ne parle pas de lui-même dans tout ce discours, mais il parle comme serait un homme qui n'aurait pas connu la loi et qui vivrait sous l'empire du péché.

(7) v9 : C'est-à-dire : j'étais plus tranquille, mais la loi a excité en moi des remords et des craintes et le péché s'est fait sentir avec plus de force.

(8) v13 : La loi de Dieu qui condamne le péché en fait paraître la grandeur, surtout quand on suit le dérèglement des passions, nonobstant la connaissance qu'on a de cette loi, ce qui aggrave le péché et la peine.

(9) v14 : C'est ici le langage d'un homme entièrement corrompu et en qui la force des passions l'emporte sur la connaissance qu'il a de son devoir, ce qui ne peut du tout convenir à Paul, ni à ceux qui ont part à l'esprit de Jésus-Christ. Voyez le chapitre suivant, verset 2. Mais Paul décrit l'état d'un homme qui est sous la loi et esclave du péché. C'est ainsi qu'il faut entendre les versets suivants et en particulier le 23.

(10) v15 : C'est-à-dire : ce que je désapprouve et que ma conscience condamne.

(11) v17 : C'est le pécheur qui fait le mal, non qu'il l'approuve, mais parce qu'il se laisse entraîner par ses passions contre les lumières de son esprit, ce qui le rend inexcusable puisqu'il fait le mal.

(12) v22 : C'est-à-dire : ma raison et ma conscience approuvent ce que la loi commande.

Chapitre VIII

Paul continue à montrer que les chrétiens ne sont plus assujettis à la condamnation et au péché comme ceux qui sont sous la loi et qu'ils se conduisent non par les mouvements de la chair, mais par ceux de l'esprit de Dieu. Et de là il conclut que les fidèles étaient dans une obligation indispensable de renoncer aux désirs de la chair et de vivre selon l'esprit comme étant des enfants de Dieu et les héritiers de son royaume, versets 1-13.

Et parce qu'on aurait pu croire que les chrétiens n'étaient pas réconciliés avec Dieu puisqu'ils étaient exposés aux persécutions, Paul fait voir que ces persécutions n'empêchent pas qu'ils n'eussent part à l'amour de Dieu. C'est ce qu'il exprime en disant que toutes les créatures, c'est-à-dire les fidèles, souffraient de grands maux mais qu'ils attendaient cependant avec une ferme espérance la manifestation de la gloire des enfants de Dieu, versets 14-24.

Paul ajoute que Dieu les soutenait par son esprit dans leurs souffrances, qu'il exauçait leurs prières

et que les afflictions, bien loin de leur nuire, contribuait à leur bonheur, Dieu ayant arrêté que les fidèles parviendraient à la gloire par les souffrances comme Jésus-Christ, versets 25-29.

De tout cela il conclut que le bonheur des élus de Dieu est assuré et que, Dieu leur ayant donné son propre fils qui est mort et qui intercède pour eux dans le Ciel, il n'y a aucune créature, ni aucuns maux qui puissent les empêcher de parvenir à la félicité éternelle, versets 30-38.

L n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui ne marchent point selon la chair, mais qui marchent selon l'esprit.

2. Parce que la loi de l'esprit de vie qui est en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.

3. Car ce qui était impossible à la loi à cause qu'elle était faible dans la chair, Dieu l'a fait en envoyant son propre fils dans une chair semblable à une chair de péché¹ et pour le péché et il a condamné le péché dans la chair

4. Afin que la justice de la loi fût accomplie en nous qui ne marchons pas selon la chair, mais qui marchons selon l'esprit,

5. Car ceux qui sont conduits par la chair s'affectionnent aux choses de la chair, mais ceux qui sont conduits par l'esprit s'affectionnent aux choses de l'esprit,

6. Car l'affection de la chair donne la mort, mais l'affection de l'esprit produit la vie et la paix

7. Parce que l'affection de la chair est ennemie de Dieu, car elle ne se soumet pas à la loi de Dieu et aussi elle ne le peut.

8. C'est pourquoi ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu.

9. Or vous n'êtes point dans la chair, mais vous êtes dans l'esprit, s'il est vrai que l'esprit de Dieu habite en vous, mais si quelqu'un n'a point l'esprit de Christ, il n'est point à lui.

10. Et si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché, mais l'esprit est vivant à cause de la justice.

11. Si donc l'esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à nos corps mortels par son esprit qui habite en nous.

12. Ainsi mes frères, nous ne sommes point redevables à la chair pour vivre selon la chair,

13. Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez, mais si par l'esprit vous mortifiez les œuvres du corps, vous vivrez,

14. Car tous ceux qui sont conduits par l'esprit de Dieu sont enfants de Dieu.

15. Ainsi vous n'avez point reçus un esprit de servitude pour être encore dans la crainte,^a mais vous avez reçu l'esprit d'adoption par lequel nous crions : Abba, Père.

16. C'est ce même esprit qui rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.

17. Et si nous sommes enfants de Dieu, nous sommes aussi héritiers, héritiers, dis-je, de Dieu et cohéritiers de Christ, si toutefois nous souffrons avec lui afin que soyons aussi glorifiés avec lui,

18. Car j'estime qu'il n'y a point de proportion entre les souffrances du temps présent et la gloire à venir qui doit être manifestée en nous.

19. Aussi les créatures attendent avec un ardent désir que les enfants de Dieu soient manifestés ²,

20. Car ce n'est pas volontairement que les créatures sont assujetties à la vanité ³, mais c'est à cause de celui qui les a assujetties et elles espèrent qu'elles seront aussi délivrées de la servitude de la corruption ⁴ pour être dans la liberté glorieuse des enfants de Dieu.

21. Car nous savons que toutes les créatures ensemble soupirent et sont comme en travail jusqu'à maintenant.

22. Et non seulement elles, mais nous aussi qui avons reçu les prémices de l'esprit ⁵ nous-mêmes nous soupirons en nous mêmes en attendant l'adoption, savoir ^b la rédemption de notre corps,

23. Car nous ne sommes sauvés qu'en espérance. Or on voit ce qu'on avait espéré, ce n'est plus espérance, car comment espérait-on ce qu'on voit ?

24. Mais si nous espérons ce que nous ne voyons point, c'est que nous l'attendons avec patience.

25. Et même aussi l'esprit nous soulage dans nos faiblesses, car nous ne savons pas ce que nous devons demander pour prier comme il faut, mais l'esprit lui-même intercède pour nous ⁶ par des soupirs qui ne se peuvent exprimer.

26. Mais celui qui sonde les cœurs connaît quelle est l'affection de l'esprit lorsqu'il prie pour les saints selon la volonté de Dieu.

27. Or nous savons que toutes choses concourent ensemble au bien de ceux qui aiment Dieu, savoir ceux qui sont appelés selon le dessein qu'il en avait formé,

28. Car ceux qu'il avait auparavant connus, il les a prédestinés à être conforme à l'image de son fils ⁷ afin qu'il soit le premier-né entre plusieurs frères.

29. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

30. Que dirions-nous donc à tout cela ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?

31. Lui qui n'a point épargné son propre fils mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il point aussi toutes choses avec lui ?

32. Qui accusera les élus de Dieu ? Dieu est celui qui justifie.

33. Qui condamnera ? Christ est celui qui est mort et qui de plus est ressuscité qui est aussi assis à la droite de Dieu et qui intercède même pour nous.

34. Qui nous séparera de l'amour de Christ ? Sera-ce l'affliction ou l'angoisse ou la persécution ou la faim ou la nudité ou le péril ou l'épée ?

35. Selon qu'il est écrit : ^c Nous sommes livrés à la mort tous les jours à cause de toi et on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie.

36. Au contraire, dans toutes ces choses nous sommes plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés,

37. Car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir,

38. Ni les choses élevées, ni les choses basses, ni aucune créature ne nous pourra séparer de l'amour que Dieu nous a montré en Jésus-Christ notre Seigneur.

Réflexions

Les instructions que la première partie nous donne sont :

1. Que l'état des vrais fidèles est très heureux puisqu'il n'y a plus de condamnation pour eux et qu'ils sont affranchis du péché et de la mort par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ et par l'efficacité de son esprit ;

2. Que la vraie et la plus sûre marque à laquelle on reconnaît ceux qui appartiennent à Jésus-Christ, c'est qu'ils ne vivent pas selon la chair, mais qu'ils en mortifient les désirs, qu'ils sont affectionnés aux choses spirituelles et qu'ils suivent les mouvements de l'esprit de Dieu dans toute leur conduite ;

3. Qu'ainsi les chrétiens doivent s'étudier à une vie sainte, que ceux qui vivent dans le péché n'ont point l'esprit de Jésus-Christ, qu'ils ne peuvent plaire à Dieu et qu'ils demeurent engagés dans la mort, mais que ceux qui travaillent à mortifier les passions du corps ont part à la vie spirituelle et à l'héritage que Dieu réserve à tous ses enfants.

La seconde partie de ce chapitre nous enseigne

1. Que les afflictions et les maux de cette vie ne sont point à comparer avec la gloire céleste et que tant s'en faut que ces maux empêchent le bonheur des enfants de Dieu, qu'au contraire ils y contribuent et qu'en général toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu ;

2. Que les fidèles et ceux que Dieu aime le plus soupirent et gémissent en attendant cette grande gloire qui leur est destinée, qu'ils passent même quelquefois par de grandes épreuves, mais que cependant Dieu les soutient et les console dans leurs combats par son esprit et qu'il se sert des afflictions mêmes pour les conduire à la gloire et pour les rendre conforme à Jésus-Christ.

3. Paul nous assure que Dieu glorifiera infailliblement tous ses élus, que leur ayant donné son fils, il n'est pas possible qu'il ne leur accorde tout ce qui leur est nécessaire, que la mort de Jésus-Christ, sa résurrection, son entrée dans le Ciel et son intercession les remplissent d'une ferme confiance au milieu des plus grands maux et qu'il n'y a aucune créature, ni dans le ciel, ni sur la terre qui puisse les séparer de l'amour de Dieu.

Ces considérations sont très propres pour soutenir et pour consoler les fidèles dans leurs afflictions, pour les remplir de joie et d'espérance et pour les affermir de plus en plus dans l'amour de Dieu et dans la piété.

- (a) v15 : Galates 4-6 et 5.17
 (b) v22 : Luc 21.28
 (c) v35 : Psaume 44.33

(1) v3 : C'est-à-dire : revêtu de chair semblable à celle des hommes pécheurs, mais exempt de péché et cela afin qu'en mourant il abolit le péché et qu'il en délivrât les hommes, ce que la loi ne pouvait pas faire.

(2) v19 : Le but de Paul qui parle des souffrances et de l'espérance des enfants de Dieu et la comparaison qu'il fait au verset 22 des désirs des fidèles avec ceux qu'il attribue aux créatures montrent qu'il ne s'agit pas ici des créatures inanimées, mais il parle des hommes et en particulier des chrétiens. Les créatures signifient souvent les hommes, Marc 16.15, Colossiens 1.2 et d'autres.

(3) v20 : C'est-à-dire : aux souffrances, à la persécution. Le terme grec marque aussi l'outrage, la violence. Voyez Psaumes 38.12 et 52.7.

(4) v20 : C'est-à-dire : des maux qui les accablent.

(5) v22 : Non seulement le commun des chrétiens, mais les apôtres qui avaient cru les premiers en Jésus-Christ et reçu le Saint-Esprit étaient exposés aux plus grandes souffrances et soupiraient dans l'attente de la gloire céleste.

(6) v25 : Le Saint-Esprit produit en nous de saints désirs et nous met en état de présenter des prières qui pénètrent jusqu'au Ciel.

(7) v28 : Dieu a arrêté que les fidèles parviendraient à la gloire comme son fils y est parvenu, savoir par les souffrances et par la mort.

Chapitre IX

Paul ayant enseigné que les païens avaient part à la grâce de Dieu aussi bien que les Juifs, répond à ce qu'on aurait pu lui opposer qu'il s'ensuivait de sa doctrine que les Juifs, qui étaient le peuple que Dieu avait élu, étaient exclus de ses promesses et que les Gentils, qui ne descendaient pas d'Abraham, étaient devenus le peuple de Dieu. Il déclare sur cela :

1. *Qu'il aimait tendrement les Juifs jusque là qu'il voudrait se dévouer à la mort et être traité comme le dernier des hommes si cela pouvait contribuer à leur salut, verset 1-5.*

2. *Il montre après cela que tous ceux qui descendaient d'Abraham ne sont pas regardés comme sa postérité, ni compris dans l'alliance divine. C'est ce qu'il fait voir dans l'exemple d'Isaac que Dieu choisit plutôt qu'Ismaël qui était aussi fils d'Abraham et par l'exemple de Jacob qui fut choisi préférentiellement à Ésaü, quoique tous deux eussent le même père et la même mère et qu'ils fussent jumeaux, versets 6-13.*

Il établit ensuite que Dieu peut recevoir dans son alliance et élire pour le salut ceux qu'il trouve à propos et que les hommes n'ont aucun sujet de s'en plaindre puisqu'il est libre dans la distribution de ses grâces et qu'il ne fait rien, même à l'égard des méchants, qu'avec justice et avec bonté, usant d'un grand support envers eux et ne les rejetant qu'à cause de leur endurcissement, versets 14-24.

Enfin, il conclut de tout ce qu'il avait dit que Dieu avait pu appeler les païens au salut, ce qu'il confirme dans les oracles des prophètes qui avaient clairement prédit la vocation des Gentils et la réjection des Juifs, versets 25-33.

JE dis la vérité en Christ, je ne mens point et ma conscience m'en rend témoignage par le Saint-Esprit,

2. Que j'ai une grande tristesse et un continuel tourment dans le cœur,

3. Car ^a je désirerais moi-même d'être anathème ¹ à cause de Jésus-Christ pour mes frères qui sont mes parents selon la chair,

4. Qui sont Israélites, à qui appartiennent l'adoption et ^b la gloire et ^c les alliances et l'établissement de la loi et le service divin et les promesses,

5. Qui descendent des pères et de qui est sorti selon la chair Christ qui est Dieu au dessus de toutes choses béni éternellement. Amen !

6. ^d Cependant il n'est pas possible que la parole de Dieu soit anéantie, car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas pour cela Israël ².

7. Et pour être la postérité d'Abraham, ils ne sont pas tous ses enfants, mais il est dit : ^e C'est en Isaac que ta postérité sera appelée de ton nom.

8. C'est-à-dire que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu, mais ^f que ce sont les enfants de la promesse qui sont réputés être la postérité d'Abraham,

9. Car voici les termes de la promesse : ^g Je reviendrai en cette même saison et Sara aura un fils.

10. Et non seulement cela, ^h mais la même chose arriva aussi à Rebecca quand elle eut conçu en une fois deux enfants d'Isaac notre père,

11. Car avant que les enfants fussent nés et qu'ils eussent fait, ni bien, ni mal, afin que ce que Dieu avait arrêté par le choix qu'il avait fait demeurât ferme.

12. Non à cause des œuvres, mais par la volonté de celui qui appelle, il lui fut dit : ⁱ L'aîné sera assujéti au plus jeune

13. Selon qu'il est écrit : ^j J'ai aimé Jacob et j'ai haï Ésaü ³.

14. Que dirons-nous donc ? ^k Y a-t-il de l'injustice en Dieu ? Nullement,

15. Car il a dit à Moïse : ^l Je ferai miséricorde à celui à qui je ferai miséricorde et j'aurai pitié de celui de qui j'aurai pitié.

16. Cela ne vient donc point ni, de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde ⁴.

17. Car l'Écriture dit touchant Pharaon : ^m C'est pour cela que je t'ai fait subsister, afin de faire voir en toi ma puissance et afin que mon nom soit célébré par toute la terre.

18. Il fait donc miséricorde à celui à qui il veut ⁵ et il endure celui qu'il veut ⁶.

19. Mais tu me diras : Pourquoi se plaint-il encore ? Car qui est-ce qui peut résister à sa volonté ?

20. Mais plutôt toi, ô homme, qui es-tu pour contester avec Dieu ? ⁿ Le vase d'argile dira à celui qui l'a formé : Pourquoi m'as-tu fait ainsi ?

21. Un potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire d'une même masse de terre un vaisseau pour des usages honorables et un autre vaisseau pour des usages vils ⁷ ?

22. Et qu'y a-t-il à dire, si Dieu voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance a supporté avec une grande patience les vaisseaux de colère disposés à la perdition ⁸,

23. Et pour faire connaître les richesses de sa gloire dans les vaisseaux de miséricorde qu'il a préparés pour sa gloire,

24. Et qu'il a aussi appelés, savoir nous, non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les Gentils,

25. Selon ce qu'il le dit dans Osée : ^o J'appellerai mon peuple celui qui n'était point mon peuple et la bien-aimée celle qui n'était point la bien-aimée.

26. ^p Et il arrivera que dans le lieu où il leur avait été dit : Vous n'êtes point mon peuple, là même ils seront appelés les enfants du Dieu vivant.

27. Aussi Ésaïe s'écrie à l'égard d'Israël : ^q Quand le nombre des enfants d'Israël égalerait le sable de la mer, il n'y en aura qu'un petit reste de sauvé,

28. Car le Seigneur va achever et décider la chose avec justice, le Seigneur va faire une grande diminution sur la terre.

29. Et comme Ésaïe avait dit auparavant : ^r Si le Seigneur des armées ne nous eût laissé quelque reste de notre race, nous serions devenus comme Sodome et nous aurions été semblables à Gomorrhe.

30. Que dirons-nous donc ⁹ ? C'est que les Gentils qui ne cherchent point la justice sont parvenus à la justice, je dis, la justice qui est par la foi

31. Et qu'Israël qui cherchait la loi de la justice n'est point parvenu à la loi de la justice.

32. Pourquoi ? Parce qu'ils ne l'ont point cherchée par la foi, mais par les œuvres de la loi, car ils ont heurté contre la pierre d'achoppement,

33. Selon qu'il est écrit : ^s Voici je mets en Sion la pierre d'achoppement et la pierre de scandale, ^t mais quiconque croira en lui ne sera point confus.

Réflexions

L'abrégé et la substance de ce chapitre est que Dieu, qui est le maître de toutes choses et avec cela parfaitement juste et souverainement bon, peut faire part de ses grâces à ceux qu'il trouve à propos, sans que les hommes aient aucun sujet de s'en plaindre et qu'ainsi il a pu destiner le salut aux païens aussi bien qu'aux Juifs et même rejeter les Juifs incrédules comme les prophètes l'avaient expressément prédit.

Cette doctrine nous engage à louer la miséricorde du Seigneur qui a bien voulu nous appeler à son alliance, nous qui étions païens d'origine, et à reconnaître que si nous sommes élus pour le salut, c'est à la seule grâce de Dieu que nous en sommes redevables.

Nous devons considérer après cela que, comme tous ceux qui descendaient d'Abraham n'avaient pas part aux promesses de Dieu et que même les Juifs à qui ces promesses avaient été faites furent rejetés, nonobstant les privilèges de leur vocation pour n'avoir pas cru en Jésus-Christ, aussi les avantages de l'alliance divine ne nous serviront de rien si nous ne répondons pas à la bonté du Seigneur envers nous et si nous nous excluons nous-mêmes du salut par notre ingratitude et par notre incrédulité.

(a) v3 : Actes 9.2 ; I Corinthiens 15.9

(b) v4 : Romains 2.27-32

(c) v4 : Éphésiens 2.12

(d) v6 : Romains 3.3

(e) v7 : Genèse 21.12 ; Hébreux 11.18

(f) v8 : Galates 4.28

(g) v9 : Genèse 18.10

(h) v10 : Genèse 25.21

(i) v12 : Genèse 25.23

(j) v13 : Malachie 1.2-3

(k) v14 : Deutéronome 32.4 ; II Chroniques 19.7 ; Job 8.3 et 34.10

(l) v15 : Exode 33.19

(m) v17 : Exode 9.16

(n) v20 : Ésaïe 45.9 ; Jérémie 18.6

(o) v25 : Osée 2.23 ; I Pierre 2.10

(p) v26 : Osée 1.10

(q) v27 : Ésaïe 10.22

(r) v29 : Ésaïe 1.9

(s) v33 : Psaume 118.22 ; Ésaïe 8.14 et 28.16 ; I Pierre 2.6

(t) v33 : Psaume 2.12 ; Proverbes 16.20 ; Jérémie 17.7

(1) v3 : C'est-à-dire : je consentirais de bon cœur à être dévoué à la mort et traité comme une personne maudite si je pouvais par là procurer le salut de mes frères les Juifs. Être anathème signifie constamment ... (Il manque des éléments ici.) ... être exterminé par les hommes.

(2) v6 : Tous ceux qui descendent des patriarches ne sont pas le vrai peuple de Dieu.

(3) v13 : Dieu, par son pur bon plaisir choisit Jacob et sa postérité pour le recevoir dans son alliance plutôt qu'Ésaü son frère et ses descendants, ce qui prouve que Dieu n'est point attaché à la postérité charnelle des patriarches et qu'il a pu appeler au salut sous l'Évangile ceux qu'il a voulu.

(4) v16 : Ni Isaac, ni Jacob n'avaient contribué au choix que Dieu fit d'eux avant leur naissance, préférablement à leurs frères. Mais on ne peut pas dire que, lorsqu'il s'agit du salut, Dieu n'ait aucun égard à ce que les hommes sont ou à ce qu'ils ne sont pas.

(5) v18 : Dieu dans la distribution de ses grâces et de ses bienfaits est libre de les accorder à qui il lui plaît et dans la mesure qu'il lui plaît. Ce fut ainsi qu'il choisit Isaac et Jacob plutôt que leurs frères.

(6) 18 : Dieu n'est jamais l'auteur de l'endurcissement et du péché et l'Écriture nous enseigne que c'est l'homme qui s'endurcit. Psaume 95.7-8 ; Jérémie 5.3 ; Romains 2.5. Mais Dieu permet que les hommes s'endurcissent, tout comme il permet le péché. Il les laisse dans l'endurcissement où ils se sont mis. Il fait même quelquefois des choses d'où ils prennent occasion de s'endurcir d'avantage, quoiqu'elles ne les entraînent pas inévitablement dans le péché et il fait tout cela avec une parfaite justice et pour de bonnes raisons. C'est ce qui a paru en Pharaon dont Paul cite l'exemple. Voyez les réflexions sur Exode 11.

(7) v21 : Dieu a le droit d'accorder aux uns des grâces qu'il n'accorde pas aux autres et en cela il ne fait rien qui blesse sa justice.

(8) v22 : C'est-à-dire : les méchants qui se sont mis eux-mêmes dans cet état, tels qu'étaient Pharaon et les Juifs incrédules.

(9) v30 : Ce verset, de même que les oracles que Paul venait de citer, marquent clairement le but de tout ce discours : c'est que Dieu peut appeler au salut qui bon lui semble et qu'ainsi il a pu faire annoncer l'Évangile aux Gentils et rejeter les Juifs à cause de leur incrédulité.

Chapitre X

Paul continue à parler de la réjection des Juifs et de la vocation des Gentils. Il fait paraître une tendre affection pour les Juifs, il leur rend même témoignage qu'ils avaient la plupart du zèle pour Dieu, mais il dit qu'ils avaient rejeté l'Évangile parce qu'ils cherchaient leur justice dans la loi de Moïse, ne comprenant pas que la loi les conduisait à Jésus-Christ, versets 1-4.

Il fait voir ensuite par les paroles de Moïse que la foi est un moyen beaucoup plus facile d'être justifié devant Dieu que la loi ne l'était et que ce moyen d'obtenir le salut consiste à croire de cœur en Jésus-Christ et à faire une profession publique de sa doctrine, versets 5-12.

3. Il dit que ce salut était offert à tous les hommes par la prédication de l'Évangile et il prouve par les

prophètes et en particulier par les oracles de Moïse et d'Ésaïe que les païens devaient être appelés et que les Juifs devaient être rejetés à cause de leur endurcissement et de leur incrédulité, versets 13-21.

MES frères, le souhait de mon cœur et la prière que je fais à Dieu pour les Israélites, c'est qu'ils soient sauvés,

2. Car je leur rends ce témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais ce zèle est sans connaissance,

3. Parce que, ne connaissant point la justice de Dieu et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à la justice de Dieu,

4. Car ^a Christ est la fin de la loi pour justifier tous ceux qui croient.

5. En effet, Moïse décrit la justice qui est par la loi en disant : ^b Que l'homme qui fera ces choses vivra par elles.

6. Mais la justice qui est par la foi parle ainsi ¹ : Ne dis point en ton cœur : Qui montera au Ciel ? C'est vouloir en faire descendre Christ,

7. Ou : Qui descendra dans l'abîme ? C'est rappeler Christ d'entre les morts ².

8. Mais que dit-elle ? ^d La parole est proche de toi, dans ta bouche et dans ton cœur. C'est la parole de la foi que nous prêchons,

9. Car si tu confesses le Seigneur Jésus de ta bouche et que tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts tu seras sauvé.

10. Parce qu'on croit du cœur pour obtenir la justice et que l'on fait confession de la bouche pour obtenir le salut ³,

11. Car l'Écriture dit : ^e Quiconque croit en lui ne sera point confus.

12. Ainsi il n'y a pas de distinction entre le Juif et le Grec, parce qu'ils ont tous un même Seigneur qui est riche pour tous ceux qui l'invoquent,

13. ^f Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.

14. Mais comment invoqueront-ils celui auquel ils n'ont point cru ? Et comment croiront-ils en celui duquel ils n'ont point ouï parler ? Et comment en entendront-ils parler s'il n'y a quelqu'un qui leur prêche ?

15. Et comment prêchera-t-on s'il n'y en a pas qui soient envoyés ? Selon ce qui est écrit : ^g Que les pieds ⁴ de ceux qui annoncent la paix sont beaux, de ceux, dis-je, qui annoncent de bonnes nouvelles !

16. Mais tous n'ont pas obéi à l'Évangile ? Car Ésaïe dit : ^h Seigneur, qui a cru à notre prédication ?

17. La foi donc vient de ce qu'on entend et ce qu'on entend vient de la parole de Dieu.

18. Mais je demande, ne l'ont-ils point entendue ? ⁱ Au contraire, leur voix est allée par toute la terre et leurs paroles se sont fait entendre jusqu'aux extrémités du monde.

19. Je demande encore : Israël n'en a-t-il point eu de connaissance ? Moïse a dit le premier : ^j Je vous provoquerai à la jalousie par un peuple qui n'est pas mon peuple, je vous exciterai à l'indignation par une nation privée d'intelligence ⁵.

20. Et Ésaïe parle encore plus hardiment et dit : ^k J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient point et je me suis manifesté clairement à ceux qui ne s'informaient point de moi.

21. Mais à l'égard d'Israël il dit : J'ai tout le jour étendu mes mains vers un peuple rebelle et contredisant.

Réflexions

Nous apprenons ici

1. Qu'il n'y a point de moyen de parvenir au salut que celui qui nous est présenté en Jésus-Christ et que ceux qui cherchent d'autres moyens que celui-là ne sauraient être sauvés ;

2. Que la voie que l'Évangile prescrit pour être justifié n'a rien qui soit au dessus de nos forces et qui ne soit même très facile et qu'ainsi nous sommes inexcusables si nous ne prévalons pas d'un si précieux avantage.

3. Paul nous apprend dans ce chapitre que tous ceux qui croient en Jésus-Christ du cœur et qui le confessent de leur bouche seront sauvés, ce qui fait voir qu'une foi sincère et une profession publique de l'Évangile sont d'une absolue nécessité pour le salut.

4. Il nous enseigne de plus que Dieu a voulu que sa grâce fût offerte à tous les hommes par l'Évangile, que la foi se produit par la prédication de la parole de Dieu et qu'afin que cette parole soit entendue, il faut qu'il y ait des personnes qui soient envoyées pour l'annoncer. Par là nous devons reconnaître la nécessité de la prédication de l'Évangile et le cas qu'on doit faire de la parole de Dieu et du ministère évangélique.

Enfin, nous voyons dans ce chapitre que la vocation des Gentils et l'incrédulité des Juifs avaient été formellement prédites.

Ce qu'il y a à considérer là dessus, c'est

– d'un côté que Dieu avait prévu et prédit longtemps à l'avance ce qui devait arriver un jour tant aux Juifs qu'aux païens, ce qui prouve d'une manière invincible qu'il y a une providence qui conduit toute chose et que la religion chrétienne est d'une origine céleste,

– d'un autre côté cela nous avertit que les chrétiens qui n'obéissent pas à l'Évangile et qui sont rebelles à la vocation divine seront privés de salut comme les Juifs le furent autrefois et que même la punition de ces chrétiens sera beaucoup plus rigoureuse.

(a) v4 : Galates 5.24

(b) v5 : Lévitique 18.5 ; Ézéchiel 20.11 ; Galates 2.12

(c) v6 : Deutéronome 30.12

(d) v8 : Deutéronome 30.14

(e) v11 : Ésaïe 28.16 ; Romains 9.33

(f) v13 : Joël 2.32 ; Actes 2.21

(g) v15 : Ésaïe 52.7 ; Nahum 1.15

(h) v16 : Ésaïe 53.1 ; Jean 12.38

(i) v18 : Psaume 19.5

(j) v19 : Deutéronome 32.21

(k) v20 : Ésaïe 65.1-2

(1) v6 : Le sens est que ce que Moïse disait de la loi dans les paroles qui sont ici citées convient mieux à l'Évangile.

(2) v7 : C'est comme si Paul disait : Si pour connaître la volonté de Dieu et le moyen d'être sauvé il est nécessaire que quelqu'un monte au Ciel et descendre dans l'abîme, nous avons tout cela en Jésus-Christ qui est descendu du Ciel, qui est mort et qui est ressuscité. Et nous connaîtrions mal nos avantages si nous ne reconnaissons pas la facilité du moyen que l'Évangile nous propose pour obtenir la vraie justification et le salut.

(3) v10 : Pour être justifié et sauvé, il faut croire en Jésus-Christ de tout son cœur et faire une profession publique de sa foi.

(4) v15 : C'est-à-dire : que leur venue est agréable !

(5) v19 : C'est-à-dire : par les païens à qui le salut sera annoncé et que vous verrez devenir le peuple de Dieu et entrer dans son alliance.

Chapitre XI

Paul, après avoir parlé de la réjection des Juifs demande si Dieu avait rejeté entièrement ce peuple qu'il avait choisi ? Il répond à cela deux choses.

L'une, que tous les Juifs n'étaient pas rejetés et que, comme du temps d'Élie, il y avait encore un grand nombre d'adorateur du vrai Dieu dans le royaume d'Israël, aussi il y avait plusieurs Juifs qui avaient cru en Jésus-Christ et qui croiraient encore, mais que le reste de cette nation était demeurée dans l'incrédulité selon les oracles des prophètes, versets 1-10.

L'autre chose que Paul répond, c'est que les Juifs n'étaient pas rejetés pour toujours, qu'ils ne l'étaient que pour un temps et que leur chute avait donné occasion à la vocation des païens, mais qu'un jour ils entreraient dans l'alliance de Dieu, versets 11-16.

Ensuite il exhorte les Gentils à profiter de la bonté de Dieu envers les Juifs de peur que, s'ils s'élevaient par orgueil et s'ils devenaient incrédules, ils ne fussent aussi retranchés. C'est dans cette vue qu'il se sert de la comparaison de l'olivier sauvage qui aurait été enté sur un olivier franc, voulant marquer par cet olivier sauvage les Gentils et par l'olivier franc les Juifs, versets 17-24.

Enfin, il prédit ouvertement la conversion des Juifs, il la prouve par des prophéties et il conclut cette matière en adorant la sagesse et la miséricorde de Dieu qui paraissent dans la tenue qu'il a conduite envers les païens et envers les Juifs et dans ce qui doit encore arriver aux uns et aux autres avant la fin du monde, versets 25-36.

JE demande donc : Dieu a-t-il rejeté son peuple ? Nullement, car je suis moi-même Israélite de la postérité d'Abraham, de la tribu de Benjamin.

2. Dieu n'a point rejeté son peuple qu'il a connu auparavant. Ne savez-vous pas ce que l'Écriture rapporte d'Élie, ^a comment il fit à Dieu cette plainte contre Israël ?

3. Seigneur, ils ont tué tes prophètes et ils ont démolé tes autels et je suis demeuré seul et ils cherchent à m'ôter la vie !

4. Mais qu'est-ce que Dieu lui répondit ? ^b Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant bahal.

5. Il y en a donc aussi en ce temps qui ont été réservés selon l'élection de la grâce.

6. Que si c'est par la grâce, ce n'est plus par les œuvres, autrement la grâce ne serait plus une grâce et si c'est par les œuvres, ce n'est plus une grâce, autrement les œuvres ne seraient plus des œuvres.

7. Que dirons-nous donc ? C'est qu'Israël n'a point obtenu ce qu'il cherchait, mais les élus l'ont obtenu et les autres ont été endurcis,

8. Selon qu'il est écrit : ^c Dieu leur a donné un esprit d'étourdissement, des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre jusqu'à ce jour.

9. Et David dit : ^d Que leur table leur devienne un filet et un piège, qu'elle les fasse tomber et cela pour leur rétribution.

10. Que leurs yeux soient obscurcis pour ne point voir et fais que leur dos soit continuellement courbé.

11. Je demande donc : Ont-ils bronché en sorte qu'ils soient tombés pour toujours ? À Dieu ne plaise ! Mais le salut a été annoncé aux Gentils par leur chute afin de les exciter à la jalousie.

12. Or si leur chute a fait la richesse du monde et si leur diminution a été la richesse des Gentils, combien plus sera leur abondance ¹,

13. Car c'est à vous Gentils que je parle, parce qu'étant l'apôtre des Gentils, je rends mon ministère glorieux

14. Pour donner, si je puis, de l'émulation à ceux qui sont de mon sang et pour en sauver quelques-uns,

15. Car si leur réjection est la réconciliation du monde, que sera leur rappel sinon une résurrection d'entre les morts ?

16. Or si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi et si la racine est sainte, les branches le sont aussi ².

17. Que si quelques-unes des branches ont été retranchées et si toi qui était un olivier sauvage ³ as été enté en leur place et as été fait participant de la racine et du suc de l'olivier,

18. Ne t'élève pas contre les branches, que si tu t'élèves, sache que ce n'est pas toi qui porte la racine, mais que c'est la racine qui te porte.

19. Tu diras : Les branches ont été retranchées afin que j'y fusse enté.

20. Cela est vrai, elles ont été retranchées à cause de leur incrédulité et toi tu subsistes par la foi, ne t'élève point par orgueil, mais crains,

21. Car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, prends garde qu'il ne t'épargne pas non plus.

22. Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu, sa sévérité à l'égard de ceux qui sont tombés et sa bonté envers toi, pourvu que tu persévères dans cette bonté, autrement tu seras retranché.

23. Et pour ce qui est de ceux-là, s'ils ne persévèrent pas dans leur incrédulité, ils seront encore entés, car Dieu a le pouvoir de les enter de nouveau.

24. Car si tu as été coupé de l'olivier qui de sa nature était sauvage et si contre l'ordre de la nature tu as été enté sur l'olivier franc, combien plutôt les branches naturelles seront-elles entées sur leur propre olivier ?

25. Car mes frères, je ne veux pas que vous ignoriez ce mystère, de peur que vous ne présumiez de vous-mêmes, c'est que, si une partie d'Israël est tombée dans l'endurcissement, ce n'est que jusqu'à ce que toute la multitude des Gentils soit entrée dans l'église.

26. Et ainsi tout Israël sera sauvé comme il est écrit : ^e Le libérateur viendra de Sion et il éloignera de Jacob toute impiété.

27. Et c'est là l'alliance que je ferai avec eux, ^f lorsque j'effacerai leurs péchés.

28. Il est vrai qu'ils sont encore ennemis par rapport à l'Évangile, à cause de vous, mais à l'égard de l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères,

29. Car les dons et les vocations de Dieu sont irrévocables.

30. Et comme vous avez été autrefois rebelles à Dieu et que maintenant vous avez obtenu miséricorde par la rébellion de ceux-ci ⁴,

31. De même ils ont été maintenant rebelles afin qu'ils obtiennent aussi miséricorde à l'occasion de la miséricorde qui vous a été faite,

32. Car Dieu les a tous renfermés dans la rébellion pour faire miséricorde à tous ⁵.

33. Ô profondeur des richesses et de la sagesse et de la connaissance de Dieu ! Que ses jugements sont impénétrables et que ses voies sont incompréhensibles !

34. Car ^g qui est ce qui a connu la pensée du Seigneur ou qui a été son conseiller ?

35. ^h Ou qui lui a donné quelque chose le premier et il lui sera rendu ?

36. Car toutes choses sont de lui et par lui et pour lui. À lui soit la gloire dans tous les siècles, amen.

Réflexions

La réflexion générale qu'il faut faire sur tout ce chapitre c'est que Dieu n'avait pas rejeté entièrement les Juifs, puisque plusieurs d'entre eux avaient cru à l'Évangile et que le temps doit venir auquel cette nation se convertira toute entière. Cela prouve la vérité des promesses de Dieu et confirme bien fortement la vérité de la religion et de la divinité des Écritures Saintes.

À cette considération générale il faut ajouter ces quatre réflexions particulières.

La première que comme du temps des apôtres et du temps d'Élie il y avait eu des fidèles parmi les Juifs et les Israélites, Dieu a aussi toujours des élus, même au milieu de la plus grande corruption.

2. Paul marque l'usage que nous devons faire de la doctrine qu'il a enseignée dans cette épître touchant la réjection des Juifs et la vocation des Gentils, c'est qu'elle doit nous donner de la crainte, nous inspirer des sentiments d'humilité et de reconnaissance à nous qui descendons des Païens et nous engager à profiter de la bonté de Dieu et à persévérer dans la foi, de peur qu'il ne nous arrive de perdre le droit que nous avons à sa grâce et au salut.

3. Ce chapitre contient une prédiction très remarquable qui nous apprend qu'un jour la nation des Juifs embrassera l'Évangile et que tous les autres peuples entreront dans l'église. La divinité de l'Écriture et l'accomplissement des autres prédictions des prophètes doivent nous persuader de la certitude de ce grand et heureux événement. On peut même voir que Dieu veut rappeler un jour la nation des Juifs et qu'il la réserve pour cela, puisque cette nation subsiste toujours, quoiqu'elle soit dispersée par tout le monde depuis tant de siècles.

Ainsi nous devons attendre avec foi et avec joie l'accomplissement de cette prédiction, prier pour la venue du règne de Dieu et pour la conversion des Juifs et avoir cependant pour ce peuple que Dieu aime encore une tendre compassion et une vraie charité.

Enfin, quand nous considérons cette conduite de Dieu, tant envers les païens qu'envers les Juifs et comment il se propose de les réunir tous un jour dans son église, cela doit nous inciter à adorer les voies du Seigneur, à célébrer sa miséricorde et sa sagesse et à dire avec Paul :

Ô profondeur des richesses de la sagesse et de la connaissance de Dieu ! Que ses jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles ! Toutes choses sont de lui, par lui et pour lui. À lui soit la gloire éternellement, amen !

(a) v2 : I Rois 19.10

(b) v4 : I Rois 19.18

(c) v8 : Ésaïe 6.9 ; Matthieu 12.14 ; Marc 4.12 ; Luc 8.10 ; Jean 12.40 ; Actes 28.26

(d) v9 : Psaume 69.23

(e) v26 : Ésaïe 59.20

(f) v27 : Jérémie 31.34 ; Hébreux 8.8

(g) v34 : Ésaïe 40.13 ; I Corinthiens 2.16

(h) v35 : Job 41.2

(1) v12 : C'est-à-dire : quel effet ne produira pas la conversion de ce peuple entier ?

(2) v16 : C'est-à-dire : que Dieu n'avait pas entièrement rejeté les Juifs et qu'il les aimait encore à cause d'Abraham et des patriarches de qui ils descendaient.

(3) v17 : Ceci s'adresse aux Gentils.

(4) v30 : Vous les Gentils, vous êtes devenus les objets de sa miséricorde divine à l'occasion de l'incrédulité des Juifs.

(5) v32 : Ceci s'entend des peuples et non des particuliers et le sens est que Dieu a permis que tous les hommes, tant les Gentils que les Juifs, fussent engagés dans le péché afin qu'il exerçât sa miséricorde envers eux dans le temps qu'il avait marqué pour cela. Voyez une expression semblable sous Galates 3.22

Chapitre XII

Après que Paul a montré que les Gentils avaient été appelés au salut par un effet de la grande miséricorde de Dieu, il parle dans le reste de cette épître des devoirs de la vie chrétienne et particulièrement de la charité et de la paix. Dans ce chapitre il fait trois choses :

1. Il exhorte les fidèles à se consacrer au service de Dieu et à renoncer au monde, versets 1-2,

2. Il recommande aux chrétiens et surtout à ceux qui avaient quelque charge et quelque vocation que ce fût dans l'église ou des dons qui les distinguaient

des autres, d'exercer ces vocations et d'employer ces dons pour l'édification publique, versets 3-8,

3. Il les exhorte surtout à la charité, il marque les principaux devoirs de cette vertu tant par rapport à la conduite que les chrétiens devaient tenir entre eux que par rapport à la manière dont ils devaient en user envers ceux qui les persécutaient et qui ne les aimaient pas, versets 9-21.

JE vous exhorte donc mes frères par les compassions de Dieu que vous offriez vos corps ¹ en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu, ce qui est votre service raisonnable.

2. Et ne vous conformez point au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de votre esprit ^a afin que vous éprouviez que la volonté de Dieu est bonne, agréable et parfaite.

3. Or j'avertis chacun de vous par la grâce qui m'a été donnée, de n'avoir pas d'eux-mêmes une plus haute opinion qu'ils ne doivent, mais d'avoir des sentiments modestes selon la mesure de la foi ^b que Dieu a départie à chacun ²,

4. Car comme nous avons plusieurs membres dans un seul corps et que tous les membres n'ont pas une même fonction,

5. Ainsi nous, quoique nous soyons plusieurs, nous sommes un seul corps en Christ et nous sommes chacun en particulier les membres les uns des autres.

6. C'est pourquoi, puisque nous avons des dons différents selon la grâce qui nous a été donnée, que celui qui a le don de la prophétie l'exerce selon la mesure de la foi qu'il a reçue,

7. ^c Que celui qui est appelé au ministère s'attache au ministère, que celui qui a le don d'enseigner s'applique à l'instruction,

8. Que celui qui est chargé d'exhorter exhorte, que celui qui distribue les aumônes le fasse avec simplicité, ^d que celui qui préside le fasse avec soin, que celui qui exerce les œuvres de miséricorde s'en acquitte avec joie.

9. Que la charité soit sans déguisement. ^e Ayez le mal en horreur et attachez-vous fortement au bien.

10. ^f Aimez-vous réciproquement d'une affection tendre et fraternelle. ^g Prévenez-vous les uns les autres par honneur.

11. Ne soyez point paresseux à vous employer pour autrui, soyez fervents d'esprit, servez le Seigneur.

12. Soyez ^h joyeux dans l'espérance, patients dans l'affliction, ⁱ persévérants dans la prière.

13. ^j Prenez part aux nécessités des saints. ^k Empressez-vous à exercer l'hospitalité.

14. ^l Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez-les et ne les maudissez point.

15. ^m Soyez dans la joie avec ceux qui sont dans la joie et pleurez avec ceux qui pleurent.

16. ⁿ Ayez les mêmes sentiments entre vous. N'aspirez point aux choses relevées, ^o mais accommodez-vous aux choses basses. ^p Ne présumez pas de vous-mêmes.

17. ^q Ne rendez à personne le mal pour le mal. ^r Attachez-vous aux choses honnêtes devant tous les hommes.

18. ^s S'il se peut faire, autant qu'il dépend de vous, ayez la paix avec tous les hommes.

19. ^t Ne vous vengez point vous-mêmes mes biens-aimés, mais donnez lieu à la colère, car il est écrit : ^u C'est à moi que la vengeance appartient, je le rendrai, dit le Seigneur.

20. ^v Si donc ton ennemi a faim, donne-lui à manger, s'il a soif, donne-lui à boire, car en faisant cela, tu lui amasseras des charbons de feu sur la tête ³.

21. Ne te laisse point surmonter par le mal, mais surmonte le mal par le bien.

Réflexions

Ce chapitre et les suivants où Paul, après avoir traité de la justification et de la vocation des Gentils, parle des devoirs de la morale chrétienne, nous apprend en général que le but de l'Évangile est la pratique de la sainteté et des bonnes œuvres et que c'est surtout l'effet que doit produire la doctrine de notre rédemption et la considération de la grande miséricorde que Dieu nous a témoignée en son fils.

Ce chapitre nous donne outre cela ces trois leçons.

La première que la vraie piété et le vrai service que Dieu demande de nous consiste à nous consacrer tout entier à lui, à renoncer au monde, à ne point nous conformer aux mondains dans leur manière de vivre et à être renouvelés dans notre esprit par une entière conformité à la volonté de Dieu.

La seconde, qu'étant tous membres du corps de Christ qui est l'église chrétienne, chacun de nous doit rapporter les dons qu'il a reçus à l'utilité de ses frères, c'est ce que doivent faire surtout ceux qui sont appelés à quelque emploi dans l'église, en s'en acquittant avec zèle et avec intégrité.

La troisième que la charité est le plus important de nos devoirs et qu'elle les renferme tous. Paul spécifie ici les principaux devoirs auxquels la charité engage les chrétiens.

C'est premièrement de s'aimer sincèrement les uns les autres, de se rendre mutuellement toutes sortes de bons offices, de prendre part aux biens et aux maux qui arrivent à leurs frères, de consoler et d'assister ceux qui sont dans la souffrance et de vivre entre eux dans un esprit de paix, d'union et d'humilité.

Après cela, la charité règle notre conduite à l'égard de ceux qui ne nous aiment pas ou qui nous font du mal. Elle nous oblige à les aimer, à les bénir, à tâcher d'avoir la paix avec eux, à nous abstenir de la vengeance et à rendre le bien pour le mal qu'on nous a fait.

Ce sont là les devoirs les plus essentiels de la religion que nous professons et nous ne sommes chrétiens qu'autant que nous nous attachons à les pratiquer.

(a) v2 : Éphésiens 5;17 ; I Thessaloniens 4.3

(b) v3 : I Corinthiens 12.11 ; Éphésiens 4.7

- (c) v7 : I Pierre 4.10
- (d) v8 : II Corinthiens 9.7
- (e) v9 : Amos 5.15
- (f) v10 : Ephésiens 4.3 ; Hébreux 13.1 ; I Pierre 1.22 et 2.17
- (g) v10 : I Pierre 5.5
- (h) v12 : Philippiens 4.1 ; I Thessaloniens 5.16
- (i) v12 : Luc 18.1
- (j) v13 : I Corinthiens 16.1
- (k) v13 : Hébreux 13.2 ; I Pierre 4.9
- (l) v14 : Matthieu 5.44
- (m) v15 : I Corinthiens 12.26
- (n) v16 : Romains 15.5
- (o) v16 : Psaume 131.1-2
- (p) v16 : Proverbes 3.7 ; Ésaïe 5.21 ; Romains 11.25
- (q) v17 : Proverbes 20.22 ; Matthieu 5.39 ; I Pierre 3.9
- (r) v17 : II Corinthiens 8.21
- (s) v18 : Hébreux 12.14
- (t) v19 : Matthieu 5.59
- (u) v19 : Deutéronome 32.35 ; Hébreux 10.30
- (v) v20 : Proverbes 25.21

(1) v1 : C'est-à-dire : vos personnes.

(2) v3 : La foi marque ici les différents dons que Dieu accordait à ceux qui croient en Jésus-Christ. Tous n'avaient pas les mêmes dons et n'étaient pas appelés aux mêmes fonctions.

(3) v20 : Ou : Tu ôteras des charbons de dessus sa tête, voyez la note sur Proverbes 25.22.

Chapitre XIII

Paul parle dans ce chapitre

1. *Du devoir envers les puissances supérieures, versets 1-7,*

2. *De l'amour du prochain qui est l'abrégé de la loi de Dieu, versets 8-10.*

3. *Il montre que les chrétiens doivent vivre dans une grande sainteté et surtout dans la sobriété et dans la chasteté, puisque Dieu les a tirés des ténèbres de l'ignorance et qu'il les a éclairés de la lumière de l'Évangile, versets 11-14.*

QUE^a toute personne soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu et les puissances qui subsistent ont été établies de Dieu.

2. C'est pourquoi celui qui s'oppose à la puissance s'oppose à l'ordre que Dieu a établi et ceux qui s'y opposent attireront la condamnation sur eux-mêmes,

3. Car les princes ne sont pas à craindre lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, ils le sont seulement lorsqu'on en fait de mauvaises. Veux-tu ne point craindre les puissances ? Fais bien et tu en seras loué,

4. Car le prince est le ministre de Dieu pour ton bien, mais si tu fais mal, crains, parce qu'il ne porte point l'épée en vain, car il est ministre de Dieu et vengeur pour punir celui qui fait mal.

5. C'est pourquoi il est nécessaire d'être soumis, non seulement par la crainte de la punition, mais aussi à cause de la conscience.

6. C'est aussi pour cela que vous payez des tributs, parce qu'ils sont les ministres de Dieu qui s'appliquent sans cesse à leur emploi.

7.^b Rendez donc à chacun ce qui lui est dû, le tribut à qui vous devez le tribut, les impôts à qui

vous devez les impôts, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur.

8. Ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres, car celui qui aime les autres a accompli la loi.

9. Car ce qui est dit :^c Tu ne commettras point d'adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne diras point de faux témoignage, tu ne convoiteras point et s'il y a quelque autre commandement, tout est compris sommairement dans cette parole :^d Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

10. La charité ne fait point de mal à personne, la charité est donc^e l'accomplissement de la loi.

11. Et vous devez faire cela, vu le temps où nous sommes, car c'est ici l'heure de nous réveiller du sommeil, puisque le salut est maintenant plus près de nous lorsque nous avons cru.

12. La nuit est passée et le jour est approché¹, rejetons donc les œuvres de ténèbres et revêtons-nous des armes² de lumière.

13.^f Marchons honnêtement comme de jour et non dans les débauches^g et dans l'ivrognerie, dans les querelles et les envies.

14. Mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ et^h n'ayez pas soin de la chair pour satisfaire ses convoitises.

Réflexions

Les trois parties de ce chapitre nous donnent ces trois instructions.

La première que les rois, les princes et les magistrats sont établis de la part de Dieu, que c'est Dieu qui leur a donné l'autorité de gouverner les peuples et de punir ceux qui troublent la société et qu'ainsi chacun est obligé en conscience de se soumettre aux puissances, de leur être fidèle et de leur rendre tout ce qui leur est dû.

La seconde instruction est que l'amour du prochain est l'abrégé de toute la loi, ce qui nous apprend que la charité tient un rang très considérable entre les devoirs du christianisme et que le vrai moyen d'accomplir ce que la loi commande, c'est de revêtir un esprit de paix, de douceur et de support et d'aimer sincèrement son prochain.

3. Paul nous enseigne ici que, puisque les ténèbres de l'ignorance dans laquelle les hommes vivaient autrefois sont passées et que la lumière de l'Évangile nous éclaire, nous devons nous éloigner de la sensualité, de la dissolution, de l'impureté et de tous les désirs de la chair et vivre dans la tempérance et dans une grande chasteté, conformant ainsi notre vie à celle de notre Seigneur et à ses divins préceptes.

Pour nous animer à l'observation de ces saintes maximes, nous devons nous représenter l'heureux état où Dieu nous a mis et penser que le temps d'obtenir le salut approche afin que notre principale étude soit de travailler à en être rendus participants par la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ.

- (a) v1 : Tite 3.1 ; I Pierre 2.13
 (b) v7 : Matthieu 22 ; 21
 (c) v9 : Exode 20.14 ; Deutéronome 5.18
 (d) v9 : Lévitique 19.18 ; Matthieu 22.39 ; Marc 12.31 ; Galates 5.14 ; Jacques 2.8
 (e) v10 : I Timothée 1.5
 (f) v13 : I Timothée 5.5
 (g) v13 : Luc 21.34
 (h) v14 : Galates 5.16 ; I Pierre 2.11

(1) v12 : C'est-à-dire : les ténèbres de l'ignorance sont passées et la lumière du jour de l'Évangile nous éclaire et s'augmente de plus en plus.
 (2) v12 : Ou des habits de lumière ou de jour.

Chapitre XIV

Pour entendre ce chapitre, il faut savoir qu'il y avait du temps de Paul des chrétiens qui, ayant été Juifs et n'étant pas assez instruits, se faisaient un scrupule de manger de certaines viandes et observaient la distinction de certains jours à la manière des Juifs.

Paul montre comment on devait se conduire envers ces gens-là qui étaient faibles dans la foi. Il dit qu'il fallait les supporter et éviter d'entrer en contestation avec eux, puisque ceux qui étaient dans des sentiments différents sur ces points-là suivaient chacun les mouvements de leur conscience et pour le reste, ils croyaient en Jésus-Christ et avaient part à sa grâce, versets 1-6.

Pour confirmer cette doctrine, il représente que les chrétiens ne vivant tous que pour le Seigneur qui seul a une entière autorité sur eux, ils devaient rapporter toutes les actions de leur vie à l'édification et à la gloire de Dieu et qu'il n'appartient à personne de condamner les autres, mais que chacun rendra compte pour soi-même au Seigneur, versets 7-13.

3. Il montre que ceux qui étaient éclairés et instruits de la liberté chrétienne ne devaient pas abuser de cette liberté, ni scandaliser les faibles qui faisaient scrupule de manger de certaines viandes, versets 14-18.

Enfin il dit que l'esprit du christianisme est un esprit de paix et de support, que c'était un très grand péché que de condamner son prochain, de le décourager et de lui donner du scandale et qu'au reste chacun devait s'abstenir de ce qu'il croyait être défendu et même des choses sur lesquelles il était en doute, puisque tout ce qui se fait sans foi et sans l'approbation de la conscience est un péché, versets 19-23.

POUR ce qui est de celui qui est faible dans la foi, recevez-le avec bonté, sans contestations et sans disputes ^{nc1}.

2. L'un croit qu'on peut manger de toutes choses et celui qui est faible dans la foi ne mange que des herbes.

3. Que celui qui mange de tout ne méprise pas celui qui ne mange que des herbes et que celui qui ne mange que des herbes ne condamne pas celui qui mange de tout, car Dieu l'a pris à lui ¹.

4. ^a Qui es-tu toi qui condamnes le serviteur d'autrui ? S'il se tient ferme ou s'il tombe, c'est à son

maître de le juger, mais il sera affermi, car Dieu est puissant pour l'affermir.

5. L'un met de la différence entre un jour et un autre, l'autre juge que tous les jours sont égaux, que chacun agisse selon qu'il est pleinement persuadé dans son esprit.

6. Celui qui observe les jours les observe, ayant égard au Seigneur et celui qui ne les observe pas ne les observe pas, ayant aussi égard au Seigneur ². Celui qui mange de tout mange ayant égard au Seigneur, car il en rend grâce à Dieu et celui qui ne mange pas de tout ayant aussi égard au Seigneur et il rend aussi grâces à Dieu.

7. En effet, aucun de nous ne vit pour soi-même et aucun de nous ne meurt pour soi-même ³,

8. Car soit que nous vivions, nous vivons pour le Seigneur, soit que nous mourions, nous mourons pour le Seigneur. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourrions, nous sommes au Seigneur,

9. Car c'est pour cela que Christ est mort et qu'il est ressuscité et qu'il a repris la vie, afin qu'il dominât sur les morts et sur les vivants.

10. Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère ? Et toi, pourquoi méprises-tu ton frère ? ^b Puisque nous comparâtrons tous devant le tribunal de Christ,

11. Car il est écrit : ^c Je suis vivant, dit le Seigneur, que tout genou fléchira devant moi et que toute langue donnera gloire à Dieu.

12. Ainsi, chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même.

13. Ne nous jugeons donc plus les uns les autres, mais jugez plutôt qu'il ne faut donner aucune occasion de chute, ni aucun scandale à votre frère.

14. Je sais et je suis persuadé par le Seigneur Jésus qu'il n'y a rien qui soit souillé de soi-même, si ce n'est pour celui qui croit qu'une chose est souillée, elle lui est souillée.

15. Mais si en mangeant de quelque viande tu affliges ton frère, tu ne te conduis pas selon la charité. ^d Ne fais pas périr par ce que tu manges celui pour qui Christ est mort.

16. Que ce que vous faites de bon ne soit donc point blâmé ⁴,

17. Car le royaume de Dieu ne consiste point dans le manger, ni dans le boire, mais il consiste dans la justice, dans la paix et dans la joie par le Saint-Esprit,

18. Car celui qui sert Jésus-Christ de cette manière est agréable à Dieu et il est approuvé des hommes.

19. Recherchons donc les choses qui vont à la paix et à nous édifier les uns les autres.

20. Ne détruis point l'œuvre de Dieu pour une viande. ^e Il est vrai que toutes choses sont nettes, mais il y a du péché pour celui qui donne du scandale en mangeant.

21. ^f Il vaut mieux ne manger point de chair, ne boire point de vin et s'abstenir de tout ce qui peut faire tomber ton frère, ou le scandaliser ou l'affaiblir.

22. As-tu la foi ⁵ ? Garde-la en toi-même devant Dieu ⁶. Heureux celui qui ne se condamne point soi-même en ce qu'il approuve ⁷ !

23. Mais celui qui doute s'il est permis de manger d'une viande est condamné s'il en mange, car il n'en mange point avec foi, or tout ce que l'on ne fait pas avec foi ⁸ est un péché.

Réflexions

Le précis de la doctrine que Paul enseigne dans ce chapitre est :

Que les chrétiens sont obligés de se supporter mutuellement, que ceux qui ont plus de lumières que les autres doivent ménager ceux qui sont faibles ou moins instruits, ne les point mépriser et ne rien faire qui puisse les affliger ou les scandaliser, que même il faut s'abstenir des choses indifférentes et permises lorsqu'on prévoit que quelqu'un pourrait en prendre matière de scandale. Ce sont là des maximes de charité et de support dont on ne doit jamais se répartir et c'est de l'observation de ces maximes que dépend surtout l'avancement de la gloire de Dieu, la paix de l'église et notre salut mutuel. Nous recueillons encore d'ici que les contestations et les disputes nuisent extrêmement à l'édification de l'église et qu'ainsi on les doit éviter autant qu'il est possible.

Il faut outre cela faire une attention particulière à ce que Paul établit dans tout ce chapitre et principalement sur la fin, que chacun doit avoir de grand égards pour sa conscience et que

tout ce qui ne se fait pas avec foi est un péché.

Cela nous apprend que ceux qui agissent contre leur conscience ou même font une chose sans être assurée qu'elle est permise se rendent très coupable devant Dieu, quand même cette chose-là serait innocente. Ainsi pour plaire au Seigneur et pour avoir la conscience tranquille, nous devons travailler premièrement à la bien éclairer et à nous bien instruire de notre devoir et après cela agir conformément à ce qu'elle nous prescrit et nous conduire avec tant de prudence que nous ne troublions jamais la paix et que nous ne donnions aucun scandale à personne.

(a) v4 : Jacques 4.12

(b) v10 : II Corinthiens 5.10

(c) v11 : Ésaïe 45.23 ; Philippiens 2.10

(d) v15 : I Corinthiens 8.11

(e) v20 : Tite 1.15

(f) v21 : I Corinthiens 8.13

(1) v3 : C'est-à-dire : Dieu l'a reçu favorablement et l'a mis au nombre de ses serviteurs.

(2) v6 : L'un et l'autre le font croyant faire une chose conforme à la volonté de Dieu et en vue de l'honorer.

(3) v7 : Cela veut dire que nous devons rapporter toutes nos actions et toute notre vie à la gloire du Seigneur à qui nous appartenons, à vivre et à mourir et qu'ainsi tous ceux qui le font sincèrement sont approuvés de lui et doivent être regardés comme frères, quand même ils seraient dans l'erreur à certains égards.

(4) v16 : C'est-à-dire : tout ce que vous ferez de bon et de permis, faites-le d'une manière que personne ne s'en scandalise.

(5) v22 : La foi signifie ici la persuasion que les chrétiens bien instruits avaient qu'il était permis de manger de toutes les viandes. Paul oppose

cette persuasion aux scrupules des chrétiens faibles qui ne croyaient pas que cela fût permis.

(6) v22 : C'est-à-dire : n'agis pas suivant cette persuasion en toutes rencontres, mais renferme tes sentiments en toi-même lorsque tu vois que des personnes faibles pourraient se scandaliser.

(7) v22 : C'est-à-dire : heureux celui qui dans les choses qu'il croit permises en use d'une manière qu'il ne scandalise personne et qu'il n'ai rien à se reprocher !

(8) v23 : C'est-à-dire : avec une ferme persuasion que ce qu'on fait est permis.

(nc1) v1 : La grammaire a changé. Aujourd'hui l'on écrit : ... *sans contestation et sans dispute*... car l'absence de quantité introduit le singulier.

Chapitre XV

Paul continue à exhorter les Romains à la charité et au support envers ceux qui sont faibles dans la foi, leur proposant pour cet effet l'exemple de Jésus-Christ et il prie Dieu qu'il leur donne ces sentiments de paix et de charité, versets 1-7.

Pour les leur inspirer, il leur représente que Jésus-Christ avait été envoyé pour réunir les Juifs et les Gentils dans son église selon que cela avait été prédit par les anciens oracles, par où il veut montrer qu'il n'y devait avoir aucune division entre eux, versets 8-13.

Il parle dans ces mêmes vues de son ministère et des fruits admirables de sa prédication parmi les Gentils et en divers lieux du monde, versets 14-21.

Enfin, il dit aux Romains qu'il était dans le dessein d'aller les voir après qu'il aurait fait un voyage à Jérusalem au sujet d'une collecte qui se faisait pour les chrétiens de ce lieu-là, il se recommande à leurs prières et il fait des vœux pour eux, versets 22-33.

NOUS devons donc, nous qui sommes plus forts, supporter les infirmités des faibles et non pas chercher notre propre satisfaction.

2. Que chacun de nous donc ait de la condescendance pour son prochain et cela pour le bien et pour l'édification

3. Car aussi Christ n'a point cherché sa propre satisfaction, selon qu'il est écrit : ^a Les outrages de ceux qui t'ont outragé sont tombés sur moi ¹.

4. Or toutes les choses, qui ont été écrites autrefois, ont été écrites pour notre instruction, afin que par la patience et par la consolation que les Écritures nous donnent, nous retenions notre espérance.

5. Que le Dieu de patience et de consolation ^b vous fasse donc la grâce d'avoir les uns et les autres un même sentiment selon Jésus-Christ,

6. Afin que d'un même cœur et d'une même bouche vous glorifiez le Dieu et le Père de notre Seigneur Jésus-Christ !

7. C'est pourquoi recevez-vous les uns les autres avec bonté comme Christ nous a reçus pour la gloire de Dieu.

8. Je dis donc ² que Jésus-Christ a été ministre de la circoncision ³ pour montrer la fidélité de Dieu et pour accomplir les promesses faites aux pères,

9. Et afin que les Gentils glorifient Dieu à cause de sa miséricorde selon qu'il est écrit : ^c C'est pour cela

que je te louerai parmi les Gentils et que je chanterai des cantiques à ton nom.

10. Il est dit encore : ^d Gentils, réjouissez-vous avec son peuple.

11. Et encore : ^e Nations, louez toutes le Seigneur et vous tous les peuples célébrez-le.

12. Ésaïe dit aussi : ^f Il sortira de la racine de Jésus un rejeton pour gouverner les Gentils, les Gentils espéreront en lui.

13. Que le Dieu d'espérance vous remplisse de toute sorte de joie et de paix dans la foi, afin que vous abondiez en espérance par la puissance du Saint-Esprit !

14. Or mes frères, j'ai cette persuasion de vous que vous êtes pleins de charité, remplis de toute sorte de connaissance et que vous êtes en état de vous exhorter les uns les autres.

15. Cependant, mes frères, je n'ai pas laissé de vous écrire plus librement pour vous remettre ces choses en mémoire selon la grâce qui m'a été donnée de Dieu,

16. Pour être ministre de Jésus-Christ parmi les Gentils, exerçant les saintes fonctions de l'Évangile de Dieu, afin que l'oblation des Gentils lui soit agréable, étant sanctifiée par le Saint-Esprit.

17. J'ai donc sujet de me glorifier en Jésus-Christ dans les choses qui regardent Dieu,

18. Car je n'oserais dire qu'il y ait quelque chose que Jésus-Christ n'ai pas fait par moi pour amener les Gentils à son obéissance par la parole et par les œuvres,

19. Par la vertu des miracles et des prodiges, par la puissance de l'Esprit de Dieu, de sorte que j'ai répandu l'Évangile de Christ depuis Jérusalem et les lieux voisins jusqu'à l'Illyrie,

20. Et cela d'une manière que j'ai pris à tâche d'annoncer l'Évangile où l'on n'avait point encore parlé de Jésus-Christ, afin de ne pas bâtir sur le fondement qu'un autre aurait posé.

21. Selon qu'il est écrit : ^g Ceux à qui il n'avait point été annoncé le verront et ceux qui n'en avaient point ouï parler l'entendront.

22. C'est aussi ^h ce qui m'a souvent empêché d'aller vous voir.

23. Mais comme à présent je n'ai plus rien qui m'arrête dans ces pays-ci et ⁱ que depuis plusieurs années j'ai un grand désir d'aller vers vous,

24. J'irai chez vous quand je partirai pour aller en Espagne, car j'espère que je vous verrai en passant et que vous m'y conduirez après que j'aurai contenté en partie le désir que j'ai d'être avec vous.

25. Mais présentement, je vais à Jérusalem pour y porter des aumônes aux saints.

26. Car ^j ceux de Macédoine et d'Achaïe ont bien voulu faire une contribution pour les pauvres d'entre les saints qui sont à Jérusalem.

27. Ils l'ont aussi trouvé bon et aussi leur étaient-ils redevables. Car ^k si les Gentils ont eu part aux biens spirituels des Juifs, ils doivent aussi leur faire part de leurs biens temporels.

28. Après que j'aurai fait cela et que je leur aurai remis fidèlement ce fruit de la charité des Gentils, je passerai par vos quartiers en allant en Espagne.

29. Et je suis persuadé que lorsque je viendrai chez vous, j'y viendrai avec une grande abondance de bénédictions de l'Évangile de Christ.

30. Je vous conjure donc mes frères par notre Seigneur Jésus-Christ et par la charité de l'Esprit ^l de combattre avec moi dans les prières que vous ferez à Dieu pour moi,

31. Afin que je sois délivré des incrédules qui sont en Judée et que l'assistance que je porte à Jérusalem soit agréable aux saints,

32. En sorte que j'arrive chez vous avec joie, si c'est la volonté de Dieu et que je me console avec vous.

33. Que le Dieu de paix soit avec vous tous, amen !

Réflexions

Nous apprenons d'ici en premier lieu que ceux qui sont avancés dans la connaissance et dans la piété doivent se conduire avec beaucoup de condescendance et de charité envers ceux qui le sont moins et imiter en cela la douceur et la grande bonté de notre Seigneur Jésus-Christ.

2. Paul a marqué le but de cette épître aux Romains et de sa doctrine en disant que Jésus-Christ est venu pour sauver non seulement les Juifs, mais aussi les Gentils et pour accomplir par ce moyen les promesses que Dieu avait faites aux anciens pères par les prophètes. C'est là une vérité que nous devons méditer pour l'affermissement de notre foi et pour nous exciter à la reconnaissance envers Dieu.

3. Nous devons bien considérer ce que Paul dit dans ce chapitre de ses voyages, de ses travaux, du succès merveilleux de son ministère et de tant d'églises qu'il a fondées en divers pays du monde, aussi bien que du dessein qu'il avait d'aller à Rome et dans d'autres lieux. Tout cela doit nous faire reconnaître son grand zèle, sa parfaite charité et surtout la puissance de Dieu et la vertu toute divine de l'Évangile qui paraissent d'une manière si sensible dans les miracles dont la prédication de Paul était accompagnée et dans les fruits surprenants qu'elle produisit.

C'est là un exemple que les ministres de Jésus-Christ doivent imiter autant qu'ils en sont capables en travaillant sans relâche à l'établissement du règne de Dieu.

Enfin, l'ardeur avec laquelle Paul se recommande aux prières des chrétiens de Rome nous montre que les ministres de Jésus-Christ ont un grand besoin d'être assistés par les prières de l'église et que l'un des principaux devoirs des chrétiens est de prier pour leurs conducteurs spirituels, comme c'est aussi le devoir des pasteurs de faire des prières continues pour leurs troupeaux.

- (b) v5 : Romains 12.16 ; I Corinthiens 1.10 ; Philippiens 3.16
 (c) v9 : II Samuel 22.50 ; Psaume 18.50
 (d) v10 : Deutéronome 32.43
 (e) v11 : Psaume 117.1
 (f) v12 : Ésaïe 11.1, 10
 (g) v21 : Ésaïe 52.15
 (h) v22 : Romains 1.13 ; I Thessaloniens
 (i) v23 : Romains 1.11
 (j) v26 : I Corinthiens 16.4
 (k) v27 : I Corinthiens 9.11 ; II Corinthiens 8.13-14
 (l) v30 : II Corinthiens 1.11

(1) v3 : Paul applique ces paroles de David à notre Seigneur pour montrer que Jésus-Christ, bien loin d'avoir égard à lui-même, avait souffert toutes sortes d'outrages et de contradictions.

(2) v8 : Ce que Paul va dire est le but de tout ce qu'il venait d'enseigner, c'est que Jésus-Christ avait été envoyé pour appeler premièrement les Juifs et ensuite les Gentils au salut.

(3) v8 : C'est-à-dire : qu'il a exercé son ministère parmi les Juifs.

Chapitre XVI

Ce chapitre contient

1. *Les salutations que Paul fait à divers chrétiens de Rome, tant en son nom qu'au nom des ministres du Seigneur et des fidèles qui étaient à Corinthe avec lui, versets 1-16 et 22-24.*

2. *Des exhortations à se donner garde de ceux qui causaient des troubles dans l'église et qui y enseignaient de fausses doctrines, versets 17-19.*

3. *Les vœux et les prières qu'il fait en faveur des Romains, versets 20-21 et 25-27.*

JE vous recommande notre sœur Phèbe diaconesse ¹ de l'église de Cenchrée,

2. Afin que vous la receviez pour l'amour du Seigneur et d'une manière digne des saints et que vous l'assistiez dans toutes les choses où elle pourrait avoir besoin de vous, car elle a reçu chez elle plusieurs personnes et moi en particulier.

3. Saluez ^a Priscille et Aquilas qui ont travaillé avec moi pour Jésus-Christ,

4. Et qui ont exposé leur vie pour la mienne, auxquels je ne rends pas grâces moi seul, mais aussi toutes les églises des Gentils.

5. Saluez aussi l'église qui est dans leur maison. Saluez Epainette qui m'est fort cher et qui est les prémices de ceux de l'Achaïe qui ont cru en Jésus-Christ.

6. Saluez Marie qui a pris beaucoup de peine pour nous.

7. Saluez aussi Andronique et Junias mes parents qui ont été prisonniers avec moi, qui sont considérables parmi les apôtres et qui même ont cru en Jésus-Christ avant moi.

8. Saluez Amplias mon bien-aimé en notre Seigneur.

9. Saluez Urbain le compagnon de nos travaux dans le service de Jésus-Christ et Stachys qui m'est très cher.

10. Saluez Apelles qui est reconnu fidèle à Jésus-Christ. Saluez ceux de la maison d'Aristobule.

11. Saluez Hérodion mon parent. Saluez ceux de la maison de Narcisse qui croient en notre Seigneur.

12. Saluez Tryphène et Tryphose qui travaillent pour le Seigneur. Saluez Perside qui m'est très chère et qui a beaucoup travaillé pour le Seigneur.

13. Saluez Rufus, élu du Seigneur et sa mère que je regarde comme la mienne.

14. Saluez Asyncrite, Phlégon, Hermas, Patrobas, Hermès et les frères qui sont avec eux.

15. Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa sœur et Olympe et tous les saints qui sont avec eux.

16. ^b Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Les églises de Jésus-Christ vous saluent.

17. Au reste je vous exhorte mes frères à prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales contre la doctrine que vous avez apprise et à vous éloigner d'eux,

18. Car ces sortes de gens ne servent point notre Seigneur Jésus-Christ, ^c mais ils servent leur propre ventre et par des paroles douces et flateuses, ils séduisent l'esprit des simples.

19. Votre obéissance est connue de tout le monde. Je me réjouis donc à cause de vous, mais je souhaite que vous soyez prudents à l'égard du bien et simple à l'égard du mal ².

20. Or le Dieu de paix écrasera bientôt satan sous vos pieds. La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous, amen !

21. ^d Timothée qui est le compagnon de mes travaux et Lucius et Jason et Sofipater mes parents vous saluent.

22. Je vous salue au Seigneur, moi Tertius qui ai écrit cette épître.

23. Gaïus chez qui je loge et chez qui toute l'église s'assemble vous salue. Eraste le trésorier de la ville et Quartus notre frère vous saluent.

24. La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous, amen !

25. ^e À celui qui peut vous affermir dans l'Évangile que j'annonce et que Jésus-Christ a prêché suivant la révélation qui a été faite du mystère ^f caché pendant plusieurs siècles,

26. ^g Mais qui est présentement manifesté par les écrits des prophètes selon l'ordre du Dieu éternel et publié à toutes les nations afin qu'elles obéissent à sa voix,

27. À Dieu seul sage soit rendue la gloire dans tous les siècles par Jésus-Christ, amen !

Réflexions

Il y a deux réflexions à faire sur les salutations qui sont contenues dans ce chapitre.

L'une que l'Évangile avait déjà fait alors des progrès considérables à Rome et qu'il y avait dans cette ville-là un bon nombre de personnes qui faisaient profession de la religion chrétienne.

L'autre réflexion regarde la charité de Paul et l'amour qu'il portait à toute l'église de Rome et particulièrement aux fidèles qui sont ici nommés.

Tel est l'esprit dont les vrais chrétiens sont animés. Ils s'aiment cordialement, ils sont unis étroitement entre eux et ils prient les uns pour les autres

quand même ils seraient dans des lieux différents et éloignés. Mais ils chérissent particulièrement les personnes qui se distinguent par leur zèle et par leur piété.

Paul nous enseigne après cela dans ce chapitre comment on doit se conduire envers ceux qui enseignent des erreurs ou qui forment des partis et des sectes dans l'église. C'est qu'il faut se donner garde de ces gens-là, les éviter et se tenir toujours attaché à la pure doctrine de l'Évangile et aux fidèles docteurs qui l'annoncent.

Enfin, nous devons joindre nos actions de grâces à celles que Paul rend à Dieu sur la fin de cette épître et le bénir

de ce qu'il a manifesté par Jésus-Christ le mystère de la vocation des Gentils et de la rédemption des hommes qui avait été caché dans les temps précé-

dents et de ce qu'il a fait pour prêcher son Évangile à toutes les nations afin qu'elles obéissent à la foi. À ce grand Dieu seul sage doit la gloire à jamais par Jésus-Christ. Amen !

(a) v3 : Actes 18.2 et 26

(b) v16 : I Corinthiens 16.20 ; II Corinthiens 13.12 ; I Pierre 5.14

(c) v18 : II Jean 20

(d) v21 : Actes 16.1 ; Philippiens 2.19

(1) v1 : On appelait ainsi des femmes pieuses qui se dévouaient au service de l'église et aux œuvres de charité, principalement envers les personnes de leur sexe. On choisissait ordinairement des veuves pour cela. Voyez I Timothée 5.

(2) v19 : Paul veut que les fidèles soient prudents et éclairés pour reconnaître ce qui est bon et agréable à Dieu et pour éviter la séduction des faux docteurs et tout ce qui pourrait troubler la paix de l'église. Il leur recommande aussi cette simplicité et cette innocence qui ne sait ce que c'est que l'artifice et qui consiste dans une disposition constante à s'éloigner du mal.

Écrite de Corinthe aux Romains par Phèbe diaconesse de l'église de Cenchrée.

